

# NEWS D'ILL

MAGAZINE D'INFORMATION REGIONALE  
JANVIER 2000 - N°51 - 20 FRANCS- 3 EUROS

Strasbourg 1900  
Le tram abandonne  
ses chevaux

(page 26)



Accord Ries  
Trautmann

**nouvelle  
donne sous  
haute tension**

Malgré l'unanimité de façade, les proches de la ministre continuent de s'opposer aux partisans du maire. Et au premier d'entre eux, Jean-Claude Petitdemange. (page 5)

La rédaction  
du CUEJ  
vous présente  
ses meilleurs  
vœux pour  
la nouvelle  
année.

NEWS D'ILL

CENTRE  
UNIVERSITAIRE  
D'ENSEIGNEMENT  
DU JOURNALISME  
UNIVERSITÉROBERT  
SCHUMAN  
11, rue du  
M<sup>e</sup> Juin BP 13  
67043 Strasbourg  
Tél.: 03 88 14 45 34  
Fax.: 03 88 14 45 35  
E-mail :admin@  
cuej.u-strasbg.frDIRECTEUR  
DE PUBLICATION :

Alain Chanel.

ENCADREMENT :

Alain Chanel.

Sophie Dufau.

Christian Massol.

Stéphanie

Mirguet.

Dominique

Pouchin.

RÉDACTEUR

EN CHEF :

Jérôme Val

RESPONSABLE

TECHNIQUE :

Thomas Nardone

RESPONSABLE

ICONOGRAPHIQUE :

Magali Vagneur

RÉALISATION

ET MONTAGE :

Jean-Michel

Amitrano.

Céline Aucher.

Jérôme Berthaut.

Baptiste Blanchet.

Fabien Chadeau.

Claire

Checcaglini.

Isabelle Fontaine.

Sylvie

Lecherbonnier.

Magali Frère.

Marie-Claude

Harrer.

Guillaume Jamet.

Sophie Keller.

Jean-Michel

Lahire, Caroline

Moreau, Thomas

Nardone.

Emmanuelle Rey.

Pierre Schmidt.

Sebastian Seibt.

Myriam Thiébaud.

Magali Vagneur.

PHOTOS DE UNE :

Photo-montage

Guillaume Jamet

INFOGRAPHIES :

Daniel Muller.

DESSINS :

P. Umbdenstock

PHOTOGRAVURE :

Compo Munsch.

Strasbourg.

IMPRESSION :

Realgraphic.

Belfort.

CITÉ **Trafic et vidéo** 3**POLITIQUE** **Ries-Trautmann:** 5**Derrière l'accord, la discorde**RPF, un départ avorté 7  
Les maires face à leur responsabilité pénale 8**ÉCONOMIE** **Export: Tiansin-lès-Haguenau** 9Les alcools à la fête 10  
Aventis atterrit à Schiltigheim 10**DOSSIER** **HANDICAPÉS MENTAUX:** 11**vivre de plus en plus** à 15**SOCIÉTÉ** **Internet en prison** 16

Une journée de distillation à Steinbourg 17

**SANTÉ** **Un réseau pour soigner le cancer** 18IVG: le retard du Haut-Rhin 19  
Dépistage des maladies sur l'embryon 19**RÉGION** **L'avis du rail** 20La surveillance de l'air 20  
Un comité d'éthique pour l'expérimentation animale 21**SPORTS** **RUGBY: Le Racing** 22**menacé de relégation**  
L'intégration, défi de champions 23**CULTURE** **Lumières sur les ombres** 24

Ptolémée: l'égyptologie sur le net 25

**DOCUMENT** **1<sup>er</sup> Janvier 1900** 26**Bulles, tram et chorales du Kaiser**

Chaque semaine, Radio France Alsace  
et le Centre universitaire d'enseignement du  
journalisme de Strasbourg s'associent pour vous  
faire (re)découvrir le monde universitaire.  
Thèmes d'actualité ou conseils pratiques, gestion  
du cursus ou bons plans pour sortir, tout l'univers  
de la fac  
est sur les ondes : c'est Faxo.

## Faxo, la planète fac

Au programme de cette émission, coprésentée  
par Patrick Genthon et les étudiants du CUEJ,  
douze rubriques.

De *Fac mode d'emploi* à *Campus d'ailleurs* en  
passant par *Bons plans web* ou *Sortir*,  
Faxo vous permet d'explorer la face cachée des  
administrations, de tout connaître des services  
proposés aux étudiants, de découvrir les  
dernières recherches ou encore de faire le tour  
des activités culturelles et sportives.

Sans oublier, à chaque émission, l'invité de Faxo.  
Le tout agrémenté des meilleures nouveautés  
musicales.

Tous les lundis,  
de 19h20 à 20h30,  
sur Radio France Alsace.  
(101.4/102.6 FM)



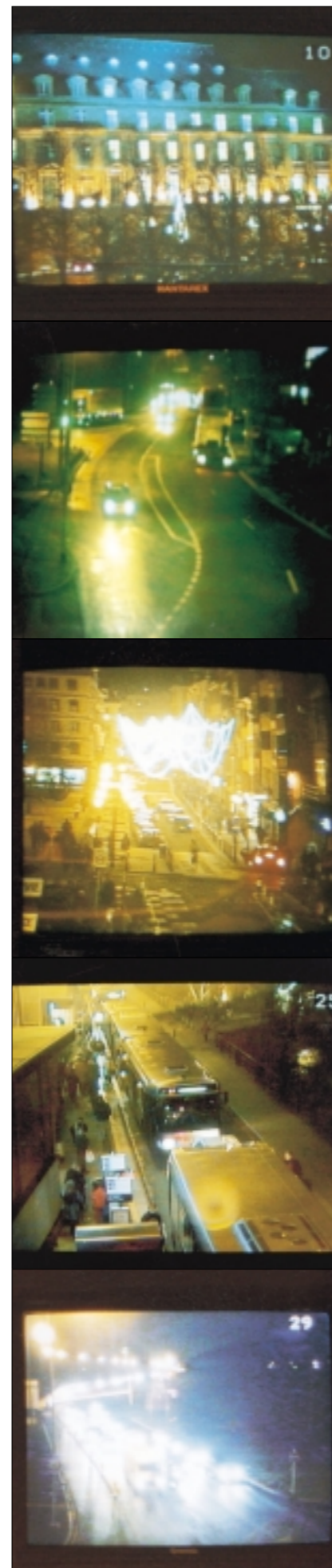
abonnement

Je souscris un abonnement  
au prix de 100 F (frais de port compris).

Nom et prénom :

Adresse :

Merci de nous retourner ce bulletin accompagné  
de votre règlement, chèque établi à l'ordre de M. l'agent comptable  
de l'Université Robert Schuman au  
Centre universitaire d'enseignement du journalisme  
11, rue du Maréchal Juin, BP 13, 67043 Strasbourg cedex



Sylvie Lecherbonnier/CUEJ

Photos: Magali Vagneur/CUEJ



Les caméras captent le mouvement des 190 000 voitures qui circulent tous les jours à Strasbourg.

# Trafic et vidéo

Par la lorgnette des 100 caméras de la CTS  
et du Sirac, on découvre le mouvement  
et la respiration de la capitale alsacienne.

La ville dort. Mais deux postes de contrôle sont là pour veiller sur elle à la CTS. Des plaisantins traversent à pied le tunnel réservé au tramway entre les Halles et la gare. Une heure plus tôt, un homme a été retrouvé blessé à la station de tramway Etoile. Les caméras de la CTS ont tout filmé. Pourtant leur but n'est pas de contrôler les gens mais de réguler le trafic, d'empêcher que Strasbourg ne s'asphyxie. De la laisser respirer. 20 moniteurs à la CTS, 12 au Système informatique de régulation automatique de la circulation (Sirac) reliés à 100 caméras disséminés dans toute la ville. Les moniteurs montrent des points précis, un tissu de rues, d'artères et d'avenues. Comme dans un puzzle, il faut reconstituer la cohérence de l'ensemble avec les fragments que l'on a devant soi. Des images, on ne retient que des silhouettes et des déplacements. Un mouvement, lanci-

nant ou frénétique, qui ne s'arrête jamais. Car, même quand la ville dort, elle bouge, elle respire. Goutte par goutte, les voitures alimentent son artère principale : l'autoroute. A n'importe quelle heure du jour ou de la nuit, on aperçoit des phares et des carrosseries. Tant qu'ils seront là, la ville respirera. La place de l'Homme de fer vit aussi 24 heures sur 24. Pas de répit pour ces centres névralgiques.

**Réveil brutal.** A 6h30, Strasbourg est encore endormie quand l'agent de la police nationale chargé de réguler le trafic arrive au Sirac. Il doit être là avant qu'elle ne se lève. Dans son bunker, au sous-sol du centre administratif de la CUS, il allume les ordinateurs, les cartes lumineuses et les douze moniteurs. Il sait qu'il ne quittera plus son poste avant d'avoir fini son service. Pas

190 000  
voitures  
circulent  
dans  
la ville  
chaque  
jour.  
269 000  
silhouettes  
prendront  
le bus  
ou le tram.

question de s'absenter. Tout peut arriver. Strasbourg se réveille alors que le soleil n'a pas encore pointé à l'horizon. Brutalement. 190 000 voitures vont affluer dans l'agglomération aujourd'hui. 269 000 silhouettes prendront le bus ou le tram. Si à 6h30 les rues étaient désertes, à 7h30 la ville s'agit. Sur les écrans, des personnages bougent dans tous les sens, les phares des voitures forment des guirlandes lumineuses. Strasbourg reçoit les globules rouges qui vont lui permettre d'être active toute la journée. L'œil peu habitué jongle d'une caméra à l'autre, à l'affût. Route de Schirmeck, route du Rhin, autoroute A350 : le flot des voitures arrive toujours par les mêmes artères. Au Sirac comme à la CTS, les régulateurs connaissent bien ces points noirs. Ils ont réglé les moniteurs ●●●

●●● en fonction d'eux et attendent la convulsion qui ne tarde pas à venir. De 7h45 à 8h30, c'est la thrombose. TROP de voitures en même temps. La ville ne peut pas les aspirer. Le bouchon se propage. Les camions de livraison qui gênent la circulation rue du Faubourg de pierre provoquent un ralentissement place de Haguenau. Dès 7 heures, les quais du tramway de la station Gare Centrale sont bondés. 49 000 personnes prennent les transports en commun entre 7 heures et 9 heures.

Au centre-ville, tout est calme. Le contraste avec l'agitation des alentours est saisissant. Le flux n'est pas encore arrivé au cœur de Strasbourg. Rue du Fossé des tanneurs, rien ne bouge. A peine un vélo. Depuis la piétonisation d'une partie de l'île et la mise en service du tramway il y a cinq ans, le centre-ville est préservé des encombrements. Les globules rouges viennent nourrir le cœur de l'agglomération, devenu plus serein, mais ils irriguent aussi des points périphériques, zones industrielles ou centres commerciaux. Pourquoi la tension est-elle plus forte aujourd'hui qu'hier ? Nos médecins du trafic l'ignorent. Ils sont concentrés, prêts à dégager les artères bouchées le plus vite possible, en envoyant des dépasseuses.

**Cache-cache.** A 8h30, la pression retombe. Strasbourg prend son rythme de croisière. Des voitures continuent à irriguer la ville. Mais plus calmement. Le policier du Sirac comme les régulateurs de la CTS scrutent la ville. Un incident et c'est de nouveau l'asphyxie. Sur la place de l'Étoile, par exemple, le policier du Sirac s'aperçoit que les camions qui veulent pénétrer sur le chantier du multiplexe traversent la « quatre voies » sans en avoir le droit. Il prévient les patrouilles du secteur pour qu'elles interviennent.

Au PC de la CTS, les régulateurs aussi sont sur leurs gardes. Ainsi, à Illkirch, une voiture s'amuse à traverser les voies du tramway. Le régulateur zoome sur la station avec la caméra du Sirac mais les farceurs jouent à cache-cache. Car, la ville ne se laisse pas appréhender si facilement. Malgré les 100 caméras qui scrutent Strasbourg, il reste des zones d'ombres, des points non reliés.

Parfois, l'image est floue. Parfois, elle tremble. Parfois, une araignée décide de tisser sa toile au milieu de l'écran. Une multitude de petites actions traduisent le tempo de la ville. Route de Schirmeck, des personnes se rencontrent et discutent. L'œil s'attarde ensuite sur une maman qui tient la main de son enfant sur le pont de Paris, puis revient route de Schirmeck. Les silhouettes sont toujours là, d'autres se sont greffées à elles. A quoi pensent ces gens qui se

reflètent sur ce moniteur, miroir de Strasbourg ? Muettes, les caméras ont déshumanisé les individus.

A midi, Strasbourg fait la sieste. A peine quelques voitures parties se ravitailler. Des parapluiés apparaissent sur les écrans. Il pleut mais cela ne doit pas faire tousser la ville. Ce n'est qu'au milieu de l'après-midi que le mouvement s'accélère. Doucement, d'abord, puis de plus en plus vite. Un ordinateur indique le

taux de remplissage des parkings. Les Halles, Broglie, Gutenberg, Bateliers et Rotonde affichent complet.

De 16 heures à 18 heures, la ville expire tout ce qu'elle a inspiré le matin, dans un long souffle. Suivant la vague des feux rouges, les voitures affluent route de Schirmeck, route du Rhin et sur l'auto-route. D'un écran à l'autre, le policier du Sirac peut les suivre. Pas d'incident à signaler.

A 19h30, le rythme de Strasbourg s'est considérablement ralenti, même si des lumières continuent de défiler sur l'auto-route. En attendant le rush du lendemain matin, l'agent de la police nationale peut éteindre les moniteurs. Aucun accident. Aucun embouteillage anormal. La ville a été préservée. Elle peut s'assoupir lentement. A la CTS, les régulateurs veilleront encore jusqu'à 1h50.

Sylvie Lecherbonnier

## La panoplie du parfait régulateur

LES soixante caméras du Sirac et les 46 caméras fixes de la CTS regardent Strasbourg en permanence. Une technologie de pointe est mise au service de la régulation du trafic.

**Le plan permet grâce à un système de diodes électriques de repérer à chaque instant l'évolution de la circulation.**

**Le poste de commande centralisé, le PCC, de la CTS reste ouvert 22 heures sur 24, 365 jours par an.**

nouvelles informations parviennent. Toutes les six minutes, l'ordinateur choisit un plan de feux rouges. Ainsi, la fréquence des feux varie en fonction de la circulation. Vingt plans de feux ont été

programmés. Les quatre premiers, dénommés « nuit », « heure creuse », « entrée ville » et « sortie ville », se déclenchent automatiquement selon la situation. Les autres répondent à des problèmes bien précis : embouteillages, accident... Toutes ces données apparaissent sur une carte lumineuse. Chaque embouteillage, qui peut survenir dans l'un des

400 carrefours de l'agglomération strasbourgeoise, est matérialisé par une diode lumineuse qui clignote. L'agent de la police na-

tionale chargé de réguler la circulation peut alors sélectionner la caméra qui se trouve dans le secteur et analyser la situation.

**250 bus et 24 trams.** Le Sirac fonctionne de 7 heures à 20 heures du lundi au samedi. Le poste de commande centralisé, le PCC, de la CTS est ouvert 22 heures sur 24, 365 jours par an. Trois équipes se relaient de 3h50 à 1h50. 250 bus et 24 trams circulent pendant les heures de pointe. Chaque rotation de bus ou de tramway a été programmée par ordinateur selon un trajet idéal.

Pour pouvoir analyser la situation, des capteurs ont été installés sur les roues et les portes des autobus et sur les tramways. Toutes les vingt secondes, les informations sont transmises à l'ordinateur central. Sur l'ordinateur du régulateur, chaque bus est identifié avec sa position et le nombre de minutes qu'il a d'avance ou de retard par rapport au trajet idéal. Le régulateur bus s'aide des caméras du Sirac, celui du tram gère ses propres caméras. Quelques lignes de bus commencent à être équipées de la gestion par satellite ou GPS. Les régulateurs sont en outre en liaison permanente avec leurs conducteurs et peuvent joindre la police et les pompiers à tout moment.

Grâce à ces technologies, le Sirac et la CTS peuvent gérer la situation en temps réel et résoudre au plus vite les problèmes.

S.L.



Sylvie Lecherbonnier/CTE

## La loi veille

L'article 10 de la loi du 21 janvier 1995 fixe les règles en matière de vidéosurveillance : « Les opérations de vidéosurveillance de la voie publique sont réalisées de telle sorte qu'elles ne visualisent pas les images de l'intérieur des immeubles d'habitation ni, de façon spécifique, celles de leurs entrées. »

La préfecture est chargée de veiller à l'application de la loi. Le Sirac a ainsi reçu l'autorisation de la préfecture du Bas-Rhin d'exploiter son réseau de vidéosurveillance le 24 mars 1998. A chaque nouvelle installation d'une caméra, le Sirac doit deman-

der une nouvelle autorisation. Les caméras sont placées à huit mètres de hauteur en centre-ville et à 40 mètres sur les grands axes de circulation. Elles sont mobiles et dotées d'un zoom puissant. Quand une personne traverse la rue, on peut savoir si c'est un homme ou une femme, si son manteau est vert ou gris mais pas plus. « On s'imagine qu'avec une caméra, on voit beaucoup de choses. Mais, c'est comme avec des jumelles : il faut savoir où regarder », explique François Heitz responsable du Sirac.

En cas d'agression ou d'accident le

Sirac comme la CTS ont le droit de repérer l'agresseur. « Les caméras nous aident à gérer le réseau des transports en commun dans tous ses aspects », confie André Schweitzer, membre du poste de contrôle de la CTS.

La CTS n'enregistre aucune des images diffusées. Le Sirac enregistre quand un problème survient. A partir du moment où l'agent de police a enregistré des images, il a un mois pour les effacer. Une commission de la préfecture peut à tout moment venir vérifier le dispositif mis en place.

# Derrière l'accord, la discorde

**Le 7 janvier, Catherine Trautmann retrouve la présidence de la CUS conformément à l'accord conclu avec Roland Ries. Après des mois de rivalités internes au PS bas-rhinois, le compromis entendait mettre les troupes en ordre de marche pour les municipales. En réalité, les querelles persistent. Au cœur de la polémique : le patron des socialistes, Jean-Claude Petitdemange.**

C E 6 décembre, Catherine Trautmann semble aux anges : dans un mois, c'est décidé, elle retrouvera la présidence de la CUS. Retour gagnant ? A ses côtés, Roland Ries est un peu pâle. La querelle des investitures est close.

Dans l'esprit des militants de base, l'accord passé entre les deux poids lourds socialistes marque la fin d'une rivalité. Peut-être ignorent-ils qu'une date butoir – la fin de l'année, pour ne pas hypothéquer la future campagne – avait été fixée. Ce pas franchi, la paix est-elle pour autant revenue ?

On peut en douter. Dès le lendemain, cinq proches de Catherine Trautmann adressent une lettre incendiaire au premier secrétaire de la fédération socialiste du Bas-Rhin, Jean-Claude Petitdemange. Grand argentinier de la Ville, cet ancien directeur de cabinet de Michel Rocard est le principal soutien de Roland Ries. Les signataires l'accusent de ne pas mettre en œuvre la ligne politique décidée par le conseil fédéral. Et de violer les statuts. « En décidant de passer en force, tu nies l'expression démocratique de notre instance exécutive », accusent-ils avant de dénoncer une

« ligne politique inacceptable », en contradiction avec la stratégie de la gauche plurielle. En cause, l'action du parti mais aussi celle de la municipalité, les deux étant bien sûr étroitement liées.

Après dix ans de gestion municipale, les socialistes n'ont toujours pas réussi à étendre leur influence au-delà de la CUS. C'est donc à Strasbourg que se joue l'avenir politique de la fédération. « Catherine Trautmann a eu connaissance de cette lettre après-coup. Elle ne nous a pas fait part de son désaccord », souligne Yves-Philippe Blondel, un des signataires, qui travaille au cabinet de la ministre de la culture. Comme les quatre autres auteurs, Yves-Philippe Blondel a grandi au sein du courant rocardien... dans le sillage de Jean-Claude Petitdemange. « C'est effectivement lui qui nous a fait accéder au bureau fédéral », reconnaît-il. « Ils se sont abrités derrière moi », corrige le premier secrétaire départemental.

Mais depuis la rentrée, le torchon brûle. Dès le conseil fédéral du 14 octobre, les cinq signataires votent une motion qui condamne « toute stratégie alternative à celle de la majorité plurielle sur Strasbourg ». C'est la politique de Jean-Claude Petitdemange qui est mise en cause, jugée favorable à une ouverture vers l'électorat centriste. Stratégie qui fait de Roland Ries l'homme de la situation.

« Indéboullonnable ». Pour la première fois, Petitdemange élu à l'unanimité en 1993, est mis en minorité au conseil fédéral par 21 voix sur les 31 présents. On compte 8 refus de prendre part au vote, dont Roland Ries et le premier secrétaire lui-même.

Même si, en cours de réunion, la motion a été adoucie – une première mouture demandait au premier secrétaire

de « prendre ses responsabilités » – en clair, de changer de position ou de démissionner. Petitdemange paie ainsi sa désobéissance célèbre petite phrase prononcée en septembre à la fête de la Rose : « Catherine Trautmann a souhaité être tête de liste, moi, j'ai souhaité épouser la reine d'Angleterre et ça n'a pas marché ». Mais il faut plus qu'une motion pour faire plier un premier secrétaire « indéboullonnable ». Le 25 octobre, Petitdemange dénonce dans un courrier adressé à tous les militants du Bas-Rhin « ceux qui enclenchent une logique d'éclatement semblable à celle qui amènera peut-être la droite à perdre la mairie de Paris ». S'estimant calomnié par ceux qui le disent partisan d'un rapprochement

avec la droite, il répète son attachement aux valeurs de la gauche et rappelle de ses vœux le rassemblement des forces de la gauche plurielle à Strasbourg : voilà pour le procès en sorcellerie. Un mois plus tard, les amis de Trautmann repartent à l'assaut. La moitié du bureau fédéral, dont le représentant de la gauche socialiste, soumet à l'avis du conseil fédéral du 25 novembre une seconde motion. « Ce texte réclame la nomination d'un porte-parole autre que Petitdemange, rapporte Daniel Duillon, un des rédacteurs. En plus nous avons demandé la mise en place d'un secrétaire fédéral qui soit spécifiquement chargé des relations avec les partenaires de la gauche plurielle. » But de la manœuvre : dépouiller le premier secrétaire de deux de ses prérogatives essentielles.

En toile de fond, toujours les mêmes reproches sur la stratégie du premier secrétaire. Il « sème la division » en multipliant les « manœuvres politiciennes » et ouvre la porte « à un jeu d'alliances circonstancielles au détriment d'un projet politique », peut-on lire dans la motion.

Le débat est houleux. Avant le vote, Roland Ries quitte la salle. Quand les mains se lèvent, c'est la surprise : certes Petitdemange est minoritaire, mais l'écart s'est considérablement réduit depuis le scrutin d'octobre. La motion est adoptée par 18 voix contre 13.

Les populistes, minoritaires, sont

situés à la gauche du parti se sont ralliés à l'équipe Petitdemange. « Nous sommes exaspérés par cette petite guéguerre », justifie l'un d'entre eux. Mais cela n'explique pas tout. Depuis le dernier conseil, les partisans du premier secrétaire ont resserré les rangs. A la permanence du député Armand Jung, Bernard Krieger du bureau fédéral, Jean-Jacques Gsell et Michel Schmitt, adjoints au maire de Strasbourg, Serge Oelher, Bernard Baumgartner et quelques autres se retrouvent autour de Jean-Claude Petitdemange. Régulièrement, Roland Ries les rejoint.

On discute tactique et on peaufine les argumentaires. Les positions se cristallisent, opposant sinon deux programmes, au moins deux discours aux tonalités sensiblement différentes. Côté Trautmann, un projet « social et culturel » qui se veut moderne et européen, le tout dans une enveloppe de gauche plurielle. De l'autre, un programme « non dogmatique », centré sur la proximité et l'écoute.

**Un débat public.**

Le 30 novembre, Jean-Jacques Gsell publie dans le DNA un manifeste. « J'ai contribué à la première mouture. Mes camarades Jung, Gsell et Ries ont travaillé le texte qui a ensuite été relu par Jean-Claude », confie un proche d'Armand Jung. L'évolution du rapport de force à l'intérieur du PS, entre deux conseils fédéraux, a encouragé le groupe Petitdemange à porter enfin ses propositions sur la place publique.

Dans cette tribune, deux principes sont posés. Primo, Strasbourg est sociologiquement de droite. On retrouve ici les analyses classiques de Jean-Claude Petitdemange. « A Strasbourg, l'électorat n'a pas encore majoritairement rejoint le camp progressiste. Nous ne gagnerons que si nous proposons un projet capable de mobiliser également un électorat (et non des partis) aux franges de nos bases bien identifiées par les élections nationales et européennes », écrit-il en interne au mois d'octobre.

Secundo, le texte insiste « sur la logique individuelle d'ascension sociale et les formes d'intolérance grandissantes qui se cristallisent sur les problèmes de sécurité ». Fort de ce constat, le texte brosse le portrait d'un maire idéal : il « devient moins un décideur qu'un coanimateur d'une demande citoyenne », il a le souci de la « proximité, des faits et de la population ». Un profil en tous points

« Suite page 7 »

« Suite page 7 »

« Suite page 7 »

**La réaction des maires**

● **ROBERT PRIMMER - Eckwersheim** Dans la prise de décisions, rien ne va vraiment changer. Au conseil communautaire, l'opposition à un projet recueille au mieux 25 « contre » ou abstentions sur 90 voix.

● **ANDRÉ SCHNEIDER - Hoenheim** Pour sauver les apparences du PS strasbourgeois, on fait peu de cas de nous. Mais la présidente devra composer avec les maires.

● **ANDRÉ STOEFFLER - Holtzheim** Avant les élections, ils devront forcément s'entendre. Ensuite, on peut craindre des frictions sur les prérogatives.

● **ALBERT RITTER - Lampertheim** Si des difficultés apparaissent entre les deux fortes personnalités, cela pourrait avoir des conséquences fâcheuses pour les collectivités.

● **JEAN-PAUL MULLER - Lipsheim** Désormais, le maire de Strasbourg ne défendra que sa ville, alors qu'avant il défendait aussi la CUS.

● **NORBERT REINHARDT - Mundolsheim** Attendants de voir les nouvelles équipes et les différentes ap-



Olivier Mirguet

Jean-Claude Petitdemange, premier secrétaire du PS bas-rhinois et adjoint aux finances de Roland Ries.

proches entre le maire et la présidente. Et de voir si Strasbourg sera seulement considérée comme une des 27 communes ou non.

● DOMINIQUE STEPHAN - Niederhausbergen

C'est une complication de plus pour les maires des autres communes, notamment les plus petites, quémandeuses face aux services de la CUS.

● ALAIN GARCIA - Oberschaeffolsheim

Cette formule établit un distinguo opportun. Mais il ne faudrait pas que la CUS soit politisée à outrance.

● JEAN-MARIE BEUTEL - Ostwald

Je pense que l'articulation entre ces structures s'en trouvera renforcée et que l'écoute des communes de la CUS sera mieux prise en compte.

● ALFRED MULLER - Schiltigheim

J'ai toujours plaidé pour une clarification entre les deux entités. Cet arrangement doit la permettre.

● JEAN STEINMETZ - Vendenheim

Je crains une source de conflits, de retard supplémentaire dans l'acheminement des dossiers et une neutralisation réciproque des deux "têtes".

● RÉMY SCHLICHTER - Wolfisheim

Espérons que les petites communes seront considérées comme des partenaires à part entière.

## «J'ai un contrat avec les Strasbourgeois»



Catherine Trautmann, ministre et nouvelle présidente à la CUS.

veillant au meilleur équilibre entre elles. Cette cohérence est aussi un gage d'unité pour l'administration. Elle garantit le respect des engagements pris avec les maires et permet aux habitants de percevoir clairement le rôle de chacune des collectivités, communes et CUS.

**L'originalité des deux structures est de n'avoir développé qu'une seule administration et un unique cabinet. Un double poste n'est-il pas une contradiction au sein de ce système ?**

Ville et CUS, ce sont deux assemblées et une administration. Strasbourg a anticipé par rapport à d'autres collectivités avec une administration unique. Il convient de préserver cette avancée qui représente de réels avantages directs et une plus grande efficacité. Roland Ries et moi-même sommes au service d'un même projet politique et nos collaborateurs aussi. Ce qui garantit la cohérence du pilotage.

**News d'III : Vous avez déclaré il y a quelques mois que « c'était impensable qu'il puisse y avoir séparation entre les deux exécutifs, avec un maire de Strasbourg qui aurait le titre sans avoir les moyens d'action correspondants ». Comment se fait-il qu'aujourd'hui cela soit pensable ?**

**Catherine Trautmann :** L'hypothèse d'une séparation entre les deux exécutifs avait été présentée comme une solution aux avènements politiques de Roland Ries et de moi-même. Ce que nous mettons en œuvre aujourd'hui est tout différent. Sur la base d'un même projet pour l'ensemble des collectivités, nous allons animer chacune des collectivités en

**Depuis 1997, la doctrine du premier ministre est d'obliger les membres du gouvernement à quitter leur poste de maire. Pourquoi n'en va-t-il pas de même pour les prési-**

**dents des CUS alors que leurs pouvoirs sont croissants ? Avez-vous reçu l'assurance du Premier ministre d'être toujours membre du gouvernement si la gauche l'emporte aux élections législatives de 2002 ?**

J'ai un contrat avec les Strasbourgeois qui m'ont élu en 1995. J'ai également un contrat avec Lionel Jospin qui m'a demandé d'entrer au gouvernement en 1997. C'est avec son accord que j'ai proposé cette solution qui me permet, en restant ministre, de conserver une implication sur le terrain. C'est également au nom de cette expérience que le premier ministre souhaite ma présence au gouvernement.

**Les communautés urbaines sont appelées à se voir déléguer de plus en plus de compétences des communes. Cette évolution a-t-elle été déterminante dans votre choix de privilégier la présidence de la CUS ?**

Depuis 1989, j'ai souhaité avec mon équipe relancer le développement de Strasbourg et de son agglomération, notamment à partir de la CUS : infrastructures, universités, implantations d'entreprises,

plan local de l'habitat... Cette dynamique se concrétise dans les différents contrats passés entre la Ville, la CUS et l'Etat. Les compétences des communautés urbaines regroupent les enjeux stratégiques de développement. Très impliquée dans les négociations contractuelles (contrat triennal - contrat de plan Etat-régions) entre les collectivités et l'Etat, ma fonction de ministre me permet d'accompagner plus efficacement ces dossiers. D'autre part, présider la CUS tout en étant au gouvernement demeure compatible avec l'esprit du non-cumul voulu par Lionel Jospin.

**Comment comptez-vous faire comprendre à votre électorat que vous conduirez la liste socialiste aux prochaines élections municipales mais que vous ne serez pas élu maire ?**

Nous devons aujourd'hui démontrer que la solution préconisée est la bonne et proposer un nouveau projet pour la Ville et l'agglomération. Les électeurs nous jugeront sur nos actes et le respect de nos engagements.

PROPOS RECUEILLIS PAR JÉRÔME BERTHAUT ET JÉRÔME VAL

## «L'accord dépasse l'enjeu des élections»



Roland Ries, maire de Strasbourg.

par Lionel Jospin interdisait à Catherine Trautmann de redevenir maire tout en étant ministre. Le binôme que nous proposons, lui, n'est pas incompatible avec cette fonction. Je suis convaincu aujourd'hui que nos concitoyens n'acceptent plus qu'une seule personne concentre plusieurs mandats. Nous nous dirigeons de plus en plus vers la formule un homme - une femme - un mandat, comme c'est déjà le cas dans de nombreux pays européens. Or, cette solution équilibrée et raisonnable nous permet d'ajouter nos forces respectives et de prouver aux Strasbourgeois que ce binôme est crédible et durable. Notre accord dépasse en effet le seul enjeu des élections puisqu'il permet à Catherine Trautmann le cas échéant de rester au gouvernement.

**L'originalité de ces deux structures est de n'avoir développé qu'une seule administration et un unique cabinet. Un double poste n'est-il pas une contradiction au sein de ce système ?**

Je n'y vois pas d'obstacle puisque nous avons décidé de travailler ensemble et d'exercer nos fonctions dans la complémentarité. Ce sera au secrétaire général à la tête de l'administration de mettre en œuvre les décisions politiques que nous prendrons, Catherine Trautmann et moi-même. Conserver un cabinet unique va dans le même sens. Cela nous permet de mieux articuler notre action et de travailler en parfaite sy-

**Catherine Trautmann a déclaré il y a quelques mois que « c'était impensable qu'il puisse y avoir séparation entre les deux exécutifs, avec un maire de Strasbourg qui aurait le titre sans avoir les moyens d'action correspondants ». A l'avenir, pensez-vous avoir les moyens de mener votre propre politique pour Strasbourg ?**

**News d'III : Vous aviez déjà proposé un tandem il y a plusieurs mois. A l'époque, la formule envisageait que vous resteriez à la tête de la CUS et que le siège de maire serait dévolu à Catherine Trautmann. L'accord que vous avez passé prévoit l'inverse. Qu'est-ce qui vous a convaincu d'accepter le poste de maire ?**

**Roland Ries :** J'ai eu l'occasion de répéter à plusieurs reprises que revenir à la situation ante prima purement et simplement me paraissait compromettre nos chances pour un prochain mandat. De plus, la règle de non-cumul imposée

L'originalité de notre accord, c'est justement qu'il se base sur la complémentarité de nos deux fonctions. C'est un projet politique commun que nous défendons pour nos administrés. Cette configuration nouvelle nous permettra de mieux défendre leurs intérêts, chacun à son niveau de responsabilité. Nous travaillerons en étroite collaboration, puisque notre cabinet et notre administration restent communs.

nergie. L'erreur justement aurait été de vouloir tout scinder. Mais, ce n'est pas notre volonté puisque nous avons le désir de travailler ensemble et de porter ensemble un même projet pour nos concitoyens.

**Le découplage présidence de la CUS-mairie de Strasbourg pourrait permettre un ré-équilibrage entre le centre strasbourgeois et sa couronne. Dans quelle mesure la nouvelle donne que vous avez retenue peut-elle changer les rapports de force ?**

Je suis très attaché à un autre modèle de développement, plus équilibré, pour notre territoire communautaire. Or, le partage des fonctions de maire et président de la CUS permettra justement ce ré-équilibrage entre la ville-centre et les autres communes. En effet, l'intérêt de cette nouvelle configuration pour les 26 autres communes est qu'elles auront une présidence qui ne sera pas en quelque sorte juge et partie en étant à la fois maire de Strasbourg et présidente de la CUS.

PROPOS RECUEILLIS PAR J. B. ET J. V.

**Suite de la page 5** comparable à celui de l'actuel premier magistrat. En concluant à la nécessaire association des « énergies » avec Roland Ries à la mairie, le texte préfigure l'accord présenté une semaine plus tard.

Quelques semaines auparavant, lors d'une réunion de section PS à Lingolsheim, Catherine Trautmann insistait pourtant encore sur les difficultés d'un tel compromis. Sans exclure le tandem, elle s'interrogeait sur une improbable administration à deux têtes et une délicate cohabitation entre deux visions politiques différentes. Dans son esprit, mairie et présidence de la CUS revenaient toujours à la même personne. Le nouveau rapport de force l'oblige à céder. Sans la pousser à la capitulation.

**Deux capitaines et un cap.**

Dimanche 5 décembre, l'encre de l'accord de partage des responsabilités à peine sèche, le Mouvement des jeunes socialistes (MJS) dont les responsables sont proches de la ministre, répond point par point, dans les colonnes des DNA, au texte de Gsell. Prétexte : la proposition récente de Roland Ries d'installer la vidéo surveillance dans les transports en commun, jugée trop sécuritaire. « La responsabilité des politiques s'apprecie notamment à la manière dont ils épousent ou non le sens de la facilité », jugent-ils. Sur le même registre, « le maire, élu politique, ne peut être, aujourd'hui moins que jamais, coanimateur ou simple gestionnaire ». Bref, pendant l'accord, les désaccords continuent...

Depuis, les secrétaires fédéraux tentent de colmater les brèches. Peine perdue. Une rencontre de conciliation est purement et simplement annulée. Tout se joue maintenant entre les poids lourds du parti qui se disputent le leadership de la fédération départementale. Et au-delà, essaient de prendre le dessus en restant dans le cadre de l'accord. Bref ! Il y aura forcément un perdant.

Le 12 décembre, selon un proche du premier secrétaire, Catherine Trautmann a demandé à Jean-Claude Petite-d'Anglade sa démission à l'occasion d'un de leurs rencontres dominicales. Lors du conseil fédéral du 16 décembre, qui se déroule en l'absence de Roland Ries, le premier secrétaire réaffirme son autorité en ne cédant sur rien. Il tient même tête, sous le regard de Catherine Trautmann, à François Rebsamen, secrétaire national aux fédérations. Ce dernier, venu spécialement de Paris, lui demandait d'appliquer les mesures adoptées lors des conseils d'octobre et novembre, « conformément aux statuts du parti ».

« Je ne crains rien du tout. La peur ne fait pas partie de ma fonction », assène-t-il avec assurance. L'accord Ries-Trautmann évite une irrémédiable cassure. Il y aura donc deux capitaines. Mais pour quel cap ?

JEAN-MICHEL AMITRANO  
JÉRÔME BERTHAUT  
JÉRÔME VAL

## RPF, un départ avorté

### L'Alsace est une terre de mission pour les souverainistes.

**S**AMEDI 27 novembre, place Kléber. Manifestation anti-OMC à l'appel de l'association Attac. Dans un coin, un quinquagénaire muni d'un drapeau français aux couleurs fanées. « Je suis monarchiste et je manifeste pour la souveraineté de la France. » Sur le drapeau, trois lettres : RPF. Rassemblement pour la France. Un jeune homme fringant se rapproche, look bcbg, badge Attac. Un renfort de choix que ce gaulliste de gauche, attaché parlementaire européen du RPF. Les deux hommes sont apparemment les seuls membres du parti souverainiste présents à la manif. Pourtant, ils ne se connaissent pas.

Le siège du parti, c'est le salon du coordinateur : 30 m<sup>2</sup>, 20 sièges, dont un tabouret de piano.

Alors, ils engagent la conversation... pour aussitôt compter leurs désaccords : PACS, IVG, économie... Quelques jours plus tard, interrogé sur la manifestation, un cadre villiériste strasbourgeois dit en avoir ignoré l'existence. « De toute façon, je ne crois pas que notre place soit aux côtés de l'extrême-gauche. » Y-aurait-il au RPF Strasbourg un problème de coordination politique ?

La réponse est oui, même pour Jacques Kotousjansky, coordinateur provisoire du Rassemblement pour le Bas-Rhin. Ce gynécologue de 46 ans portait jusque-là les couleurs du Mouvement pour la France de Philippe de Villiers. « Nous sommes un parti très jeune, avec des cultures différentes. Et les cadres ont aussi une vie familiale et professionnelle. Et puis, un gros tiers de nos effectifs n'a jamais milité. » Vieux routiers du RPR, responsable de circonscription FN fraîchement démissionnaire, villiéristes bon teint, syndicalistes CFCT et CFDT ou militants néophytes « dégoûtés de la politique politicienne », l'éventail est large. Mais au final, les troupes sont maigres.

**Seulement deux élus.**

Soixante adhérents sur le Haut-Rhin ! « 120 sur le Bas-Rhin », annonce Jacques Kotousjansky. Depuis l'acte fondateur du 20 et 21 novembre, le RPF peine à se structurer. Le siège du parti, c'est le salon du coordinateur : 30 m<sup>2</sup>, 20 sièges, dont un tabouret de piano. Autre faiblesse du RPF alsacien : la carence en piliers politiques. Au siège national de Neuilly, on envisage même de parachuter dans le Haut-Rhin des cadres pour donner corps au mouvement. Seule personnalité dans le département, Pierre Knittel, maire de Wettolsheim et conseiller général ex-RPR, n'envisage pas de s'investir réellement dans le mouve-

ment. « Manque de temps ». Le Bas-Rhin ne compte lui-même qu'un seul élu, Alain Moyemont, conseiller municipal de Bouxwiller.

Quant à l'ex-député européen MPF Frédéric Striby, basé à Huningue, il n'a même pas la carte. Conseiller général du canton le plus grand d'Alsace, il ne donne pas cher de la survie du RPF. « En Alsace, ceux qui auraient pu être le trait d'union entre les courants Pasqua-Villiers ont été écartés lors de la constitution des listes européennes », commente-t-il, en se désignant comme cette bonne âme. Le RPF mort-né : propos d'un élu amer ou lucidité d'un homme de droite ?

L'Alsace constitue une véritable terre de mission pour le parti souverainiste. Le discours national et anti-européen des dirigeants du RPF ne rencontre guère d'écho dans une région qui a voté à plus de 70% pour le traité de Maastricht. Et où l'offre politique à dominante

**La faiblesse du RPF**

Aux dernières élections européennes de juin 1999, le RPF n'a recueilli que 10,21% des voix dans le Bas-Rhin et 10,63% dans le Haut-Rhin, soit près de trois points de moins que la moyenne nationale (13,05%). Dans le Haut-Rhin, ces résultats sont même inférieurs à ceux réalisés par le Mouvement pour la France de de Villiers en 1994 (11,48%).



1947 à Strasbourg. De Gaulle fonde le RPF.

**Les points d'ancrage du parti**

restent peu nombreux. Les cantons d'Huningue, de Wintzenheim-le-fief de Pierre Knittel recueille près de 14,5% des suffrages pour Pasqua-et de Lapoutrie (14,70%) sont les zones les plus perméables aux idées du RPF. En revanche, en agglomération, les scores restent modestes : 8,28% à Strasbourg, 9,21% à Mulhouse et 9,96% à Colmar.

les municipales avec l'UDF et Démocratie libérale, on tend pourtant la main. « Seuls, ils courent à l'échec et ça ne créditerait pas leur action. Ils ont donc tout intérêt à un accord avec nous », souligne Olivier Dannenmuller, responsable départemental du Bas-Rhin pour le parti gaulliste « canal historique ». Une idée que partage Robert Grossmann, avec qui Jacques Kotousjansky est en « bons termes ».

« Si Paris exige de monter des listes autonomes type "ni droite-ni gauche", prévient Jean Foyer, nous demanderons une dérogation à Strasbourg pour une union de toute la droite. » Ce cadre villiériste bas-rhinois insiste sur l'importance de l'ancrage à droite, des alliances pour avoir des élus et s'initier aux grands dossiers locaux.

**Pas de diktat parisien.**

D'autant que se pose déjà la question financière : sous les 5% de voix, pas de remboursement des frais de campagne. Sans compter la probable difficulté à rassembler une soixantaine de noms sur une liste RPF. « Il n'y aura ni diktat parisien ni liberté totale pour les fédérations. Certaines hypothèses sont exclues, comme un rapprochement avec les régionalistes, le MNR de Mégret ou le FN de Le Pen », répond un responsable au siège parisien.

Si l'on excepte le RPR, les pactes ne sont pas à l'ordre du jour. « Ce que nous voulons, c'est du personnel politique qui souhaite renouveler le discours, non un gadget médiatique comme ce parti mi-chèvre mi-chou. Et l'identité régionale nous apparaît aussi importante que l'identité nationale », remarque Stéphane Bourhis, secrétaire du MNR bas-rhinois.

Quant à « Servir Strasbourg », entente électorale entre le Mouvement régionaliste d'Alsace de Robert Spieler et les partisans de Charles Millon rassemblés derrière Anne Kling, elle rejette catégoriquement toute idée d'alliance avec le RPF. « Avec les villiéristes pourquoi pas, nous y avons songé lors des dernières régionales. Mais avec les pasquaisiens, pas question », annonce Robert Spieler. Solitude chaotique ou alliances avec risques de rupture interne, après six mois d'existence le RPF alsacien est déjà confronté à des choix vitaux. Pour ne rien arranger : le congrès départemental du Bas-Rhin censé élire le bureau, prévu le 19 janvier, vient d'être repoussé au mois de mars. Raison invoquée dans une circulaire nationale : « Problèmes de saisie informatique » pour les nouvelles adhésions !

JEAN-MICHEL AMITRANO  
JÉRÔME VAL

## Derrière la grogne grandissante des maires face à leur responsabilité pénale

# Plus de peur que de réalité

La grogne des maires contre leur mise en cause judiciaire est montée d'un cran lors du congrès de l'Association des maires de France (AMF) fin novembre. Dans le colimateur : les poursuites engagées à la suite d'un accident dans leur commune. Pour Olivier Droupet, procureur général à Colmar, cette crainte est « *beau-coup plus une impression qu'une réalité* ». « *En Alsace, seules deux personnes ont été poursuivies. On est loin de l'acharnement judiciaire.* »

Les chiffres publiés par le ministère de la Justice confortent ce point de vue. La Chancellerie a demandé aux parquets généraux de dresser un état des lieux. Bi-

lan : fin avril deux élus alsaciens avaient été mis en examen pour des infractions non-intentionnelles. L'un d'eux, Xavier Muller, maire de Marlenheim, a depuis été jugé et condamné à payer une amende de 6 000 francs pour imprudence. En 1998, une poutrelle de fer issue d'un chantier municipal avait percuté le mur d'une école, blessant grièvement un enfant de trois ans.

En France, ils étaient en avril 54 élus à être mis en examen. Au même moment, les parquets re-ensaient quatorze condamnations récentes pour homicides ou blessures involontaires, mise en danger de la vie d'autrui, non-assistance à personne en danger, infractions au droit de l'environnement, et 34 relaxes ou non-lieu. L'Observatoire des risques juridiques des collectivités locales de la SMACL (Société mutuelle d'assurances des collectivités locales) avance le chiffre de 850 élus locaux et fonctionnaires territoriaux mis en examen en 1998, dont plus de la moitié pour des fautes non-intentionnelles. Ces procédures pénales en cours ne concerneraient donc que 0,04% des quelques deux millions de fonctionnaires et élus français.

**Cas rares en Alsace.** En Alsace, les enquêtes préliminaires ouvertes contre les maires ne sont pas plus nombreuses que les mises en examen. Sur les quatre tribunaux de grande instance de la région, on n'en signale aucune à Mulhouse, Saverne et Colmar. Seul Pascal Schultz, procureur adjoint à Strasbourg, admet en avoir « *deux ou trois en tête, mais toutes ne concernent pas des infractions non-intentionnelles* ». Et d'ajouter qu'« *il n'y a pas une explosion des affaires concernant les maires. Mais c'est vrai que si l'on part de zéro pour aller à*

*deux affaires, c'est une augmentation* ». Olivier Droupet, procureur à Colmar, admet que « *les plaintes contre les maires émanant de leurs administrés sont plus nombreuses* ». Mais c'est pour ajouter que « *après enquête, elles n'ont pas entraîné de poursuites car aucune infraction n'existait ou parce qu'elle était mineure* ».

Les maires ne partagent pas cette analyse. Une enquête IPSOS pour Le courrier des maires de novembre, réalisée auprès de 240 d'entre eux, indique que le risque de mise en cause pénale motive dans 40% des cas ceux qui disent ne pas vouloir se représenter aux municipales de 2001. Daniel Hoeffel, maire de Haldschueim (Bas-Rhin) et vice-président de l'Association des maires de France, explique ce chiffre alarmant : « *il y a forcément un écart entre l'opinion exprimée à deux ans des élections et la décision qui sera prise au moment voulu* ».

Cela n'empêche pas les édiles de se sentir injustement persécutés. Beaucoup ont en mémoire une anecdote qui aurait pu les « *menner en prison* ». « *J'ai craint la mise en examen plusieurs fois, confie Claude Ruscher, maire de Niedernai. Elle nous pend au nez. Une mauvaise signalisation ou une vis mal fixée suffisent* ». Le souvenir de Marlenheim est encore présent dans les esprits. « *Même si statistiquement ces histoires ne concernent que peu d'élus, cela représente une épée de Damoclès qui pèse au-dessus de leur tête* », estime René Danési, président de l'association des maires du Haut-Rhin et maire de Tagsdorf. « *C'est l'insé-*

*curité juridique qui crée ce malaise. La mise en examen peut venir de n'importe où, n'importe quand. En France, elle est perçue comme une culpabilité quasi certaine. Si l'on est blanchi deux ou trois ans plus tard, on a déjà perdu les élections.* »

Les procédures pénales en cours ne concerneraient que 0,04% des deux millions de fonctionnaires et élus.

### Revoir la procédure.

René Danési propose donc de limiter le recours à la procédure pénale. L'AMF en a fait l'une de ses revendications. « *Plutôt que d'aller au pénal, les plaignants devraient être orientés vers les tribunaux administratifs ou civils. S'ils persistent dans la voie pénale, ils ne devraient pas pouvoir le faire contre le maire à titre personnel, mais contre la personne morale qu'il représente, c'est-à-dire la commune. Puis un juge d'instruction devrait déterminer s'il y a lieu d'attaquer le responsable à titre privé, si la faute a été commise personnellement ou non.* »

Sensible à la grogne des élus, Elisabeth Guigou, ministre de la Justice, a mis en place en juin un groupe de travail avec cinq magistrats et deux élus. Son président, Jean Massot, conseiller d'Etat, a remis son rapport le 16 décembre. Il y propose d'introduire des « *conditions plus strictes de recevabilité des plaintes avec constitution de partie civile* ». Le plaignant devrait au préalable prouver « *la réalité du préjudice* ». Le rapport Massot rejette en revanche l'idée de « *filtrage* » des plaintes. Si ces propositions étaient reprises par le gouvernement, elles devraient satisfaire nombre d'édiles.

BAPTISTE BLANCHET  
MYRIAM THIÉBAUT

## Législation floue

Les mises en cause d'élus pour des délits non-intentionnels sont plus fréquentes qu'autrefois, quand ils bénéficiaient d'une quasi-impunité de fait. Depuis 1993, le régime juridique des élus est aligné sur celui des décideurs publics (chefs d'entreprise, dirigeants d'association, ...). Deux facteurs expliquent ce phénomène. La multiplication des normes de sécurité (environnement, urbanisme, santé) qui sont souvent ignorées des élus, et la considération que la société accorde désormais aux victimes qui portent plainte avec constitution de partie civile. Les poursuites pénales sont également facilitées par le flou des textes définissant les infractions non-intentionnelles. Aux termes du code pénal, constitue un homicide ou des blessures involontaires « *le fait de causer, par maladresse, imprudence, inattention, négligence ou manquement à une obligation de sécurité ou de prudence imposée par la loi ou les règlements* », soit la mort d'autrui, soit une incapacité totale de travail. Cette définition permet aux juges de remonter loin dans la chaîne des responsabilités,

## « Il faut être inconscient pour se présenter »

Monsieur le maire est exaspéré. « *Cela ne peut plus durer* ». Voici seize ans que Gérard Strasser, 53 ans, est le premier magistrat de Aschbach. Et l'évolution de ses fonctions l'inquiète. Au terme de son troisième mandat, ce personnage joyeux et rigolard pense ne pas se présenter aux prochaines élections. « *J'ai peur d'être un jour confronté à la justice. Je vis avec cette crainte tous les jours.* » Pourtant, le maire de cette commune de 600 habitants n'a pas eu affaire à un tribunal. « *Mes administrés n'ont jamais porté plainte contre moi parce que j'explique ce que je fais. Je suis un homme de dialogue* », sourit-il. Pour expliquer sa « *peur* », Gérard Strasser évoque les affaires de Marlenheim et de Morsbronn, dans lesquelles deux maires ont

été condamnés. « *Vous trouvez ça normal ?* » interpelle Gérard Strasser. *Le moindre dysfonctionnement dans un village relève de la responsabilité du maire. Donc c'est à moi de contrôler la fosse septique des particuliers. Où va-t-on avec ce système ?* »

**Connaitre le droit.** Gérard Strasser ne voit pas qui pourrait lui succéder. Aux dernières élections, il a déjà eu du mal à présenter une liste complète de conseillers municipaux, faute de candidats. « *Il faut être inconscient pour se présenter. Ou avoir envie de connaître sur le bout des doigts les centaines d'articles du code pénal. Moi, en 16 ans d'exercice, je ne les connais toujours pas.* » Ce n'est pourtant pas faute de se documenter. Gérard Strasser as-

sure passer de longues heures à consulter le code des collectivités locales et les magazines tels que *Le courrier des maires*, *36 000 communes* et *La revue des communes*. Pour lui, avoir des amis juristes est le meilleur moyen de ne pas avoir d'ennui. Les recommandations des conseillers juridiques qu'il fréquentait lorsqu'il était commercial sont la clé de ses seize années sans anicroche. Malgré son pessimisme, le maire d'Aschbach ne cache pas qu'il tire grande satisfaction de son activité. « *Ce n'est pas la rémunération (3 400 francs par mois) qui m'intéresse. Mais le bilan que je peux dresser aujourd'hui : en dix ans, la municipalité a investi 12 millions de francs sans jamais augmenter ses taxes. Alors que le Conseil général a, lui, doublé ses impôts.* »

Gérard Strasser réclame moins de responsabilités. Lui octroyer davantage de moyens pour financer des emplois municipaux



Gérard Strasser, maire de Aschbach

(il ne dispose que d'une secrétaire à temps partiel) ne résoudrait pas le problème. « *Un service technique, ça allège le travail, pas les responsabilités* ». M.T et B.B

# Tiansin-lès-Haguenau

## Des bords de la Moder à la mer de Chine, ou comment réussir à l'export.

PRÈS du tiers des richesses produites en Alsace sont vendues à l'étranger et un quart de celles-ci sont exportés à l'extérieur de l'Union européenne. L'ouverture à l'international préoccupe les entreprises, notamment les petites structures. Presque 50% des exportations sont réalisées par des PME.

EMFI (Emile Mendler & fils) est une PME de plus de 300 salariés, spécialisée dans les colles et ciments-colles industriels. Cette entreprise de Haguenau occupe la 56<sup>e</sup> place au palmarès des entreprises qui exportent le plus en Alsace. C'est une performance pour une société jadis spécialisée dans la vente de colle pour le cuir et reconvertie à la fin des années 60, dans le secteur du bâtiment. Claude Mendler, petit-fils du fondateur et responsable du développement commercial en Asie, se souvient « *qu'au début des années 80, [EMFI] souhaitait accroître ses parts de marché. Nous avons alors décidé d'exporter, d'abord dans les pays d'Afrique francophone, puis dans les pays de l'est et enfin en Asie* ».

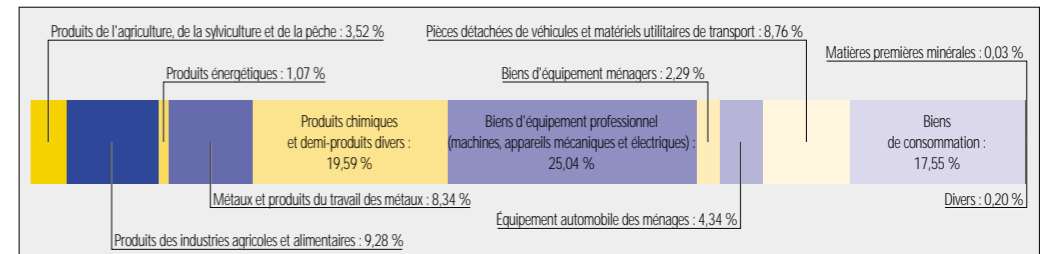
Aujourd'hui, l'entreprise du val de Moder, vend sur les cinq continents et réalise plus de 60% de chiffre d'affaires à l'export. « *L'arrivée sur un marché étranger, notamment à l'exté-*

*rieur de l'Union européenne, est un travail de longue haleine, explique Claude Mendler. Nous sommes presque toujours confrontés à des barrières douanières et parfois à des obstacles culturels* ». L'entreprise alsacienne s'est associée à la commune de Tiansin, située à 200 km au sud-est de Pékin, pour créer une filiale sur place. EMFI Tiansin réceptionne et conditionne les produits finis acheminés d'Haguenau par bateau ou par avion. « *Nous n'avons pas les mêmes méthodes de management : par*

*s'adaptent à la mentalité locale. « Nous ne pouvons pas avoir les mêmes exigences avec le personnel de Tiansin qu'avec nos employés d'Haguenau. Là-bas, les employés sont présents à l'usine lorsque la charge de travail l'exige mais sont absents le reste du temps. On est obligé d'accepter en Chine ce qui, en France, serait inconcevable », analyse un des dirigeants d'EMFI.*

L'implantation passe aussi par la formation : « *Nous avons en permanence sur place deux personnes dont la mission est de*

*dateurs du groupe. Cette PME qui emploie près de 60 salariés n'a pas pour autant abandonné l'export qui représente pour l'instant 20% du chiffre d'affaires global. Pour rencontrer des clients étrangers, la société Pyra, filiale du groupe SMW, fréquente les foires internationales. « C'est un moyen efficace d'étoffer notre réseau de clients », explique André Meyer. Lorsqu'il ne prospecte pas par ses propres moyens, il utilise les services de la Direction régionale au commerce extérieur (DRCE).*



*exemple, lorsque nous dégageons des bénéfices, nos associés préfèrent réinvestir plutôt que réinvestir. Ils ne comprennent pas que c'est le seul moyen pour grossir et gagner de l'argent », regrette Claude Mendler. Exporter en Chine où l'économie de marché n'a pas encore imprégné l'esprit des décideurs implique que les patrons*

*recruter et former au marketing des commerciaux chinois ». Autre obstacle à l'internationalisation, les normes fixées par chaque pays. Sorte de barrières douanières cachées, elles forcent les chefs d'entreprise à modifier leurs produits pour qu'ils puissent les distribuer sur les marchés étrangers. « Lorsque nous vendons aux Etats-Unis où la législation est bien plus drastique qu'en France, on est obligé de revoir complètement l'étiquetage et nos emballages », souligne Claude Mendler. Pour autant, ces contraintes, parfois pénalisantes, ne dissuadent pas les Mendler d'exporter. Depuis le début des années 90, le chiffre d'affaires à l'export du groupe a dépassé celui réalisé sur le marché national. Mais EMFI n'est pas un cas isolé, puisqu'en Alsace près de 50% des ventes à l'étranger sont réalisées par des PME.*

Le groupe SMW (Steinmetz-Meyer-Winterstein) qui édite et distribue un logiciel de gestion intégré, Pyra, a lui aussi tenté de s'implanter sur le plus grand marché du monde. L'expérience a été moins concluante. « *Nous avons eu de gros problèmes de langue, car en Chine certains termes utilisés dans la comptabilité anglo-saxonne sont intraduisibles tout simplement parce qu'ils n'existent pas. La notion de domiciliation bancaire, par exemple, n'a pas d'équivalent en chinois, car le système bancaire est organisé différemment », raconte André Meyer, un des fon-*

*« Mon voyage au Canada de l'année dernière a été organisé par le correspondant français de la DRCE. Grâce à lui j'ai obtenu une quinzaine de rendez-vous avec des personnes ciblées », reconnaît-il. Pourtant le soutien des pouvoirs publics n'est pas toujours bien vu par les patrons.*

Mathias Parmentier, dirigeant de Ver'Intex, une société de vitrage décoratif basé à Bischheim, utilise très peu les infrastructures françaises à l'exportation. « *sauf quand il y a des subventions à la clé* », avoue-t-il. Ver'Intex qui vend 10% de sa production à l'étranger, essentiellement dans les Emirats, a toutefois bénéficié du fonds régional à l'exportation, une subvention de 200 000 francs versée par la DRCE. Mathias Parmentier s'est constitué sa clientèle étrangère en adhérant à un club d'exportateur et en exposant dans des salons professionnels. Il reproche aux agents français chargés de prospecter les marchés à l'étranger de méconnaître son secteur d'activité et de se comporter « *en diplomates plutôt qu'en acteurs de l'activité économique* ».

L'accès aux marchés étrangers reste une des clés du développement des entreprises alsaciennes. Dans le contrat de plan Etat-Région (CPER) pour 2000-2006, la dotation pour les actions en faveur du commerce extérieur a été augmentée de 40% et portée à 11,5 millions de francs.

FABIEN CHADEAU

Sources : direction régionale des douanes de Strasbourg et INSEE

## Le savoir-vendre hors frontières

A elle seule, l'Alsace réalise 6% des exportations françaises. Le commerce extérieur alsacien est deux fois plus important par tête d'habitant que la moyenne nationale. L'an dernier, les exportations ont atteint 106 milliards de francs dépassant pour la première fois le seuil de 100 milliards de francs. La région s'est exportée en priorité dans les pays proches. L'Allemagne, son premier client, est destinataire de 38% des ventes régionales, loin devant le Royaume-Uni (9,2%), l'Italie (6,6%) et la Suisse (6,4%). Le grand export (hors Union européenne) qui représente presque 25% du total des exportations, concerne notamment la Suisse (6,6%), les Etats-Unis et le Canada (3,3%) et les pays d'Europe de l'Est (3%). Plusieurs institutions rassemblées dans le Groupe régional de coordination des actions in-

ternationales aident les entreprises à exporter. La Direction régionale du commerce extérieur (DRCE), placée sous la tutelle du ministère des finances prospecte les marchés étrangers pour les patrons alsaciens et gère le budget du fonds régional à l'exportation (FREX). Cette aide plafonnée à 200 000 francs s'adresse aux PME/PMI qui ont déjà mis au point un programme d'exportation. Les Chambres de commerce et d'industrie (CCI) de Strasbourg, Colmar et Mulhouse, forment les entrepreneurs aux techniques de l'exportation (aide à la rédaction de contrat, informations sur la législation douanière...) et organisent des missions de prospection. Des conseillers en développement international se déplacent à l'étranger pour favoriser l'établissement de contacts avec des nouveaux clients.

F.C

# Les alcools à la fête

L'effet « an 2000 » dope les ventes de boissons alcoolisées. Crémants et autres breuvages régionaux profitent de l'euphorie.

**A**U premier rang des bénéficiaires de l'effet « an 2000 », le crémant d'Alsace. En octobre, les ventes globales (France + export) de mousseux alsacien ont progressé de 35,2% par rapport à l'an dernier. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1999, l'augmentation globale est de 13,8%. Leader des effervescents d'appellation d'origine contrôlée (AOC), le crémant d'Alsace joue le rôle de substitut – bon marché – au champagne.

« Nous avons tablé sur une progression des volumes de 15% », explique Jean-Pierre Genay, responsable des achats vins et spiritueux de la société Coop. « Sur les 150 000 bouteilles de cuvée An 2000 que j'ai mises sur le marché, presque toutes sont déjà écoulées », se satisfaisait à la mi-décembre, Pierre-Étienne Dopff, propriétaire de Dopff-aumoulin et nouveau président du Syndicat des crémants d'Alsace. C'est essentiellement à l'exportation que l'envolée est notable. « Depuis le 1<sup>er</sup> janvier, nos ventes à l'exportation ont explosé », constate Olivier Sohler, secrétaire du Syndicat des producteurs de crémants d'Alsace. En octobre, les ventes à l'export ont progressé de 78% par rapport à l'an dernier. Première destination des vins et crémant



Les grandes surfaces premières bénéficiaires de l'effet « an 2000 ».

d'Alsace, l'Allemagne (46%) qui produit cependant son propre mousseux : le sekt. Mais il ne bénéficie pas du prestige du champagne, ni même du crémant. Après celles outre-Rhin, viennent les exportations vers les pays nordiques et le Bénélux, non viticoles.

**Vins d'Alsace.** Le crémant n'est pas la seule boisson alcoolisée alsacienne à tirer partie des festivités de l'an 2000. Les Vins d'Alsace – qui ont fait aussi l'objet d'un marketing an 2000 – enregistraient à la fin octobre une augmentation des ventes de 4%, par rapport à l'année précédente. Les ventes d'alcools forts et d'eaux-de-vie de tout type –

kirsch, mirabelle, framboise, poire et liqueur de bière – ont été dopées par l'événement. Les Etablissements Massenez, à Bassemberg, qui commercialisent 500 000 bouteilles par an, ont enregistré dès le mois de juillet une augmentation des commandes. Globalement, sur les dix premiers mois de l'année de 28%. Mais l'embellie profite essentiellement aux gros producteurs liés à la grande distribution, qui ont habillé leurs bouteilles en produits « an 2000 » pour leur donner une petite couleur luxe. C'est le cas de la distillerie Wolfberger, qui a lancé 15 000 bouteilles de « Fleur de bière-2000 », avec une étiquette

noire, sur fond dorée. Reste que l'investissement important et risqué n'a pas été effectué par toutes les distilleries d'Alsace, et qu'il n'a porté ses fruits qu'en grande surface. « Nous avons lancé 10 000 bouteilles spécial An 2000 mais nos revendeurs habituels n'y étaient pas favorables », explique Marianne Willm, P-DG de la distillerie Nusbaumer. Nous nous sommes donc cantonnés au marché habituel de fin d'année. Nos résultats du mois de décembre sont bons, mais pas plus que tous les mois de décembre. »

**Contrecoup ?** Chez les producteurs d'alcool étourdis par leurs bons résultats, une question subsiste : subiront-ils un contrecoup en début d'année ? « Au mois de janvier, les ventes sont entretenues par les cadeaux d'entreprises », se veut rassurant Jean-Pierre Genay. « Le crémant devrait bénéficier de l'augmentation du prix du champagne au début 2000. A la Coop, nous prévoyons qu'elle sera de 9% en janvier. » Et pour les prochaines fêtes de fin d'année, certains producteurs pensent déjà à la mise sur le marché d'un millésime 2000. En espérant maintenir l'euphorie de la cuvée « an 2000 »...  
ISABELLE FONTAINE  
PIERRE SCHMIDT

**Le champagne,** a connu, selon les premières projections, une progression des ventes de 15% par rapport à l'an dernier. Les réserves sont vides, et les prix ont augmenté de plus de 6%. Une solution est de se rabattre sur le crémant. « Un bon crémant est meilleur qu'un mauvais champagne », explique Serge Dubs, sommelier de l'Auberge de l'III à Illhaeusern. Et il est moitié prix. « Mais le crémant n'a pas l'impact psychologique du champagne, nuance-t-il. Ni son image de luxe. »

## Aventis atterrit à Schiltigheim



Les nouveaux bâtiments d'Aventis accueillent 180 personnes d'ici à la fin mars.

**A**U milieu d'un champ, un bâtiment flambant neuf est posé sur le sol. Une coque grise et bleue, d'une surface de 9 800 m<sup>2</sup>, qui prend la forme de la lettre grecque « Pi ». Le siège social d'Aventis, né du mariage entre Rhône-Poulenc et Hoechst, a été construit en un temps record. Cet hiver, les cadres déménagent, de Courbevoie ou de Francfort, selon l'entreprise d'origine. D'ici à la fin mars, 180 personnes, dont la direction générale – le président du groupe, l'Allemand Jürgen Dormann et le vice-président, le Français Jean-René Fourtoun – auront investi les nouveaux locaux. Après l'annonce du rapprochement connue le 1<sup>er</sup> décembre 1998, les dirigeants des deux groupes se sont mis à la re-

cherche d'un site sur Strasbourg. Le second groupe mondial des sciences de la vie a choisi Schiltigheim et l'Espace européen de l'entreprise pour s'installer.

**Site de qualité.** Ce site de 96 hectares est, depuis 1994, une Zone d'aménagement concertée (ZAC). Elle est gérée par une société d'économie mixte présidée par Alfred Muller, le maire de Schiltigheim, et qui regroupe la commune de Schiltigheim, la communauté urbaine de Strasbourg et des investisseurs privés. « L'espace européen de l'entreprise correspondait aux attentes des deux groupes. C'est un site de qualité avec de bonnes infrastructures », souligne Mickaël Gouvy, développeur du site à Europarc. Cette société, filiale de Sogeprom, qui appartient à la Société générale, une des principales banques du groupe Rhône-Poulenc, assure la promotion commerciale de l'Espace européen. Principal argument qui a séduit le groupe franco-allemand : la position, proche de

l'autoroute A4, qui dessert Paris et Francfort, et à deux pas de la capitale européenne. « Un choix politique et symbolique fort », confirme Michel de Bourmont, le directeur du site. « Grâce à un règlement de construction parfaitement adapté, la zone permet une opération extrêmement rapide », poursuit Mickaël Gouvy, en désignant les riches aménagements du terrain (eau, électricité). Les travaux ont démarré le 12 avril et le 30 octobre, l'eménagement pouvait commencer. C'est la société Goba-construction, basée à Mundolsheim, qui a rafflé l'appel d'offre. Coût de l'opération : 100 millions de francs. Aventis a conclu un bail commercial de trois ans, renouvelable. « Cela lui permet une plus grande flexibilité : Aventis peut résilier le bail ou continuer à séjurer à Strasbourg. Toutefois, ils ont pris une option sur des terrains supplémentaires », rassure Benoît Zilliox, chef du projet à Goba-construction, propriétaire du bâtiment. Car s'il

est encore trop tôt pour mesurer son impact économique pour la région, la venue de ce géant constitue incontestablement une belle carte de visite. Un chiffre d'affaires de 120 milliards de francs, un budget recherche qui avoisine 13 milliards de francs, 95 000 salariés à travers le monde, Aventis est un argument convaincant.

**Stämmtisch.** Le réseau trinational (Allemagne, France, Suisse) Biovalley, qui regroupe des entreprises de biotechnologies de la vallée rhénane, espère en bénéficier. « Compte tenu de l'importance d'Aventis, nous allons lui consacrer au 1<sup>er</sup> trimestre 2000 un Stämmtisch [table d'hôte à l'origine, devenu réunion conviviale, NDLR] pour que des contacts avec d'autres entrepreneurs soient établis », annonce Sylvie Schott, directrice de Biovalley en Alsace. Rien n'est trop beau pour séduire le géant Aventis.

JÉRÔME VAL

En cinquante ans, l'espérance de vie des handicapés mentaux, au nombre de 15 000 en Alsace, est passée de 20 à 60 ans.

**LA LOI DE 1975** qui, pour la première fois, posait les bases juridiques et institutionnelles de l'accueil d'une population longtemps ignorée, a certes conféré un statut à la personne handicapée mais n'a pas anticipé son vieillissement: elle a favorisé l'intégration dans le monde professionnel, mais n'envisage rien pour la retraite. **Page 13 - 15**

Depuis 25 ans, des structures innovantes se sont développées pour répondre à des besoins nouveaux, tant en capacité d'accueil qu'en diversité des services. Ces **NOUVELLES PRATIQUES**, qui dépassent un cadre juridique désormais insuffisant, font école. **Page 13 - 14**

Le gouvernement entend, par une réforme de la loi de 1975, encourager leur développement pour mettre enfin la personne handicapée au cœur du dispositif et faire d'elle un usager apte à choisir la solution la mieux adaptée à ses besoins et aspirations.

Mais la mise en place de ces **NOUVEAUX CADRES JURIDIQUES** n'avance pas vite. Voilà trois ans que les associations attendent un texte, dont l'élaboration a été compliquée par loi de finances 1999. **Page 13 - 15**

DOSSIER RÉALISÉ PAR  
ISABELLE FONTAINE, MARIE-CLAUDE HARRER,  
SOPHIE KELLER ET CAROLINE MOREAU



Avec le foyer Travail et Espérance, Jacqueline participe chaque année aux vendanges.

## HANDICAPÉS MENTAUX

# Vivre de plus en plus

Le gouvernement entend, par une réforme de la loi de 1975, encourager leur développement pour mettre enfin la personne handicapée au cœur du dispositif et faire d'elle un usager apte à choisir la solution la mieux adaptée à ses besoins et aspirations.

Mais la mise en place de ces **NOUVEAUX CADRES JURIDIQUES** n'avance pas vite. Voilà trois ans que les associations attendent un texte, dont l'élaboration a été compliquée par loi de finances 1999. **Page 13 - 15**

**A**U foyer Travail et Espérance de Lingolsheim, le samedi, c'est jour de grasse matinée. Raphaël, comme la plupart des 31 autres pensionnaires s'est levé vers 11 heures. Un horaire qui le change de son rythme habituel. Comme lui, l'ensemble des résidents du foyer travaille durant toute la semaine. Encore un peu endormi, Raphaël discute avec un petit groupe de résidents qui se sont réunis autour d'une table, à la cuisine du premier étage. Certains sirotent un café alors que déjà les odeurs du repas de midi émanent des fourneaux de la cafétéria du rez-de-chaussée.

Fondé en 1985 par l'association Travail et espérance, le foyer d'hébergement de Lingolsheim accueille des personnes handicapées mentales exerçant un emploi dans le Bas-Rhin au sein de Centres d'aide par le travail (CAT). La vie se déroule ici entre autonomie et prise en charge. Chacun des pensionnaires possède sa propre chambre, meublée selon ses goûts. Les plus aptes prennent seuls le bus pour aller travailler ou faire leur courses au supermarché du coin, les autres utilisent les services mis en place par

l'équipe des huit éducateurs qui les encadre. Le week-end, les résidents participent aux sorties pêche, randonnées ou cheval organisées par le foyer ou se rendent chez leur parents.

**Apprendre l'autonomie.** Monique, 45 ans, travaille au CAT de la Ganzau à Strasbourg et vit au foyer depuis 12 ans. « Je me sens bien ici, on fait plein de choses. Je n'ai pas envie de partir » raconte-t-elle. Pourtant, certains pensionnaires envisagent au contraire de s'installer seuls dans un appartement comme Raphaël. Etre autonome, vivre dans le « milieu ordinaire » est pour eux un rêve parfois difficilement accessible. Sandra, éducatrice au foyer, précise que « l'apprentissage pour y parvenir est souvent très long ». Valérie, 28 ans, en a fait l'expérience : « J'ai essayé, mais je n'ai pas tenu longtemps. J'étais trop angoissée d'être seule. » Certains résidents gardent des relations étroites avec leurs parents à l'image de Nicole qui rend visite tous les soirs à sa mère de 85 ans. Selon une estimation tirée d'une étude du CREAI (Centre régional pour l'étude ●●●

●●● et l'action en faveur des personnes inadaptées), en 1998, environ 50% des adultes handicapés mentaux lourds du Haut-Rhin vivaient chez leurs parents, l'autre moitié étant hébergée dans différents types de structures.

Garder son enfant à domicile exige une disponibilité de tous les instants. « Pendant longtemps, les parents avaient tendance à cacher leur enfant handicapé, à le surprotéger. Petit à petit, les comportements ont évolué. Aujourd'hui les parents sont plus revendicatifs, ils n'hésitent pas à recourir à des aides extérieures », explique Jean-Philippe Marty, directeur du CREAMI. C'est pour répondre à cette nouvelle demande que plusieurs types de structures se sont créées au début des années 90. Permettre aux parents de souffler le temps d'un week-end, c'est ce que propose l'association Regard, à Strasbourg. Une fois par trimestre, un groupe de personnes handicapées accompagnées de bénévoles se rend dans un chalet à Villé. « Nous sommes partis d'un constat : les parents se retrouvent 24 heures sur 24 avec leur enfant. Ils exprimaient la volonté de pouvoir se retrouver, ne serait-ce qu'une fois dans l'année, en couple. Certains d'entre eux n'avaient pas passé un week-end en amoureux depuis des années », explique Sandra Gewinner, membre de l'association.



Les 32 pensionnaires du foyer Travail et espérance passent tous la semaine en CAT. Le week-end est consacré à la détente.



**Prendre la relève des parents.** Fondé en 1990, le Service d'accueil et d'aide à domicile (SAAD) de Strasbourg organise pour sa part des activités pratiques, artistique ou sportives dont profite une trentaine de personnes handicapées mentales vivant chez leurs parents. Cuisine, sculpture, menuiserie... Les activités sont organisées sur place, au siège du service d'accueil et parfois en extérieur, comme les sorties bowling. Mais pour les personnes les plus dépendantes, l'éducateur se rend directement à domicile. « S'occuper de son enfant handicapé devient problématique lorsque les parents vieillissent. Ils doivent continuer de développer au quotidien une très grande énergie qu'ils ne sont pratiquement plus capables de fournir », explique Bernard Rochereau, directeur du SAAD. « De plus en plus, les familles demandent que leur enfant devenu adulte soit pris en charge dans une structure », ajoute-t-il. Il existe aujourd'hui plusieurs types d'établissements prenant en charge les quelques 8500 adultes handicapés mentaux en Alsace (estimation 1996 issue d'une étude du CREAMI).

Les personnes les plus déficientes, celles dont la capacité à effectuer des gestes de la vie quotidienne est réduite, sont hébergées en internat dans des Maisons d'accueil spécialisées (MAS) ou en Foyer à double tarification (FDT). Il existait en 1998, dans le Bas-Rhin, trois structures de ce type prenant en charge un peu plus d'une centaine de personnes. La maison de la Grossmatt, à Hoeneim en fait partie. Cette grande bâtisse, construite de plain-pied, a ouvert ses portes en 1990. Les quelques 30 pensionnaires sont tous gravement déficients intellectuels et ne peuvent, dans leur très grande majorité, s'exprimer par la parole. Ce sont alors d'autres modes d'expression que l'équipe d'éducateurs a cherché à mettre en place. Parmi eux, des ateliers d'arts plastiques et une pièce destinée à la balnéothérapie. Mais ce dont le directeur de la maison est le plus fier c'est le « Snoezelen ». Cette petite pièce regorge de dispositifs lumineux, sonores et olfactifs qui stimulent les sens et permettent aux résidents de se relaxer. Lorsque les capacités de la personne handicapée lui permettent de tendre vers plus d'autonomie, elle est orientée vers des foyers de vie. Qu'ils se nomment Foyer

d'accueil spécialisés (FAS) et foyer occupationnel dans le Bas-Rhin ou Foyer pour adultes handicapés graves (FAHG) dans le Haut-Rhin, ils recoupent tous une même réalité. Les pensionnaires qui y sont hébergés, en internat ou en externat, ne travaillent pas. Au FAS d'Illkirch, créé il y a 15 ans par l'association illkirchoise des parents et amis d'handicapés mentaux (AIPAHM), la vie des résidents s'organise autour d'activités comme le jardinage et l'entretien d'espace verts pour les hommes ou la couture pour les femmes.

Les personnes handicapées mentales les plus autonomes sont accueillies dans des foyers de travailleurs. Il en existe une quinzaine dans le Bas-Rhin. Les résidents sont tous employés dans des CAT. « Dès que l'on détecte la plus petite capacité à travailler chez la personne handicapée, on l'oriente immédiatement vers les structures adaptées », explique Astrid Kuhn, responsable à la COTOREP du Bas-Rhin (Commission technique d'orientation et de reclassement professionnel). « Cependant, si le travail est un des moyens d'intégration pour les personnes handicapées, il n'est pas le seul », explique Françoise Kbayaa, présidente de l'URAPEI-Alsace (Union régionale des associations de parents et amis de personnes handicapées mentales). « L'intégration passe aussi par le logement et les loisirs. Mais avant tout, elle commence par le regard de l'autre. »

« Le travail est un des moyens d'intégration mais il n'est pas le seul. »  
Françoise Kbayaa, présidente de l'URAPEI

## In-définition

D'un point de vue médical, la notion de handicap mental stricto sensu n'existe pas. Elle a longtemps été assimilée à la seule déficience intellectuelle. Les origines de ce retard mental peuvent survenir dès la naissance en raison, par exemple, d'un virus contracté par la mère durant la grossesse ou d'une aberration chromosomique. Il peut également apparaître au cours de la vie à la suite d'un accident ou d'une maladie. Cependant, toutes les causes du retard mental ne sont pas encore connues. La COTOREP (Commission technique d'orientation et de reclassement professionnel) associe à un diagnostic psychiatrique pouvant utiliser des tests de QI, un diagnostic psycho-social. Celui-ci prend en compte la capacité de la personne à effectuer seule les gestes de la vie quotidienne. La commission se base sur la classification internationale des handicaps élaborée par l'OMS (Organisation mondiale de la santé) établie en 1980. Elle prend en compte à la fois la déficience (atteinte des organes et fonctions), l'incapacité (les limites rencontrées par la personne dans les activités de la vie quotidienne) et le désavantage (les conséquences négatives de l'incapacité en matière d'insertion sociale).

# L'urgence de réformer

## Vieillesse des personnes handicapées, reconnaissance des structures innovantes et facilitation de l'accès au travail au cœur du projet de loi.

**N**EUFS personnes handicapées mentales adultes sont en attente d'un placement dans une structure spécialisée en Alsace, selon un recensement de l'Unapei (Union nationale des associations de parents d'enfants inadaptés). La centaine de centres d'aide par le travail (CAT), d'ateliers protégés (AP), de maisons d'accueil spécialisées (MAS) et autres foyers alsaciens n'offre pas une capacité suffisante. Quant aux personnes mentalement déficientes vivant à domicile et ne pouvant accomplir seules les actes de la vie quotidienne, elles ont besoin de services d'accompagnement. C'est notamment le cas des personnes âgées : « Aujourd'hui, les parents sont très inquiets : ils se demandent ce qui arrivera à leur enfant handicapé le jour où ils disparaîtront, parce qu'il ne seront plus là quand il sera à la retraite », remarque Pascal Terrasse, président de la mission d'information parlementaire chargée de la réforme de la loi de 1975.

**Accueillir les plus âgés.** Or, il n'existe pas assez de places pour cette population qui pose à la fois la question de l'accueil et celle du statut de la personne handicapée vieillissante. Un problème qui devrait aller croissant, du fait de l'allongement de l'espérance de vie, qui est passé de 20 à 60 ans entre 1930 et 1980. Pour répondre à cette demande, un nouveau type d'établissement, la maison de retraite spécialisée (MRS), a été créé en 1996 à Illkirch. On en compte aujourd'hui quatre en Alsace - trois dans le Bas-Rhin et une dans le Haut-Rhin. Financées par le Conseil général et la sécurité sociale, elles accueillent les personnes handicapées de plus de 50 ans. Deux autres sortes d'établissements pour personnes âgées devraient voir le jour en septembre 2000 : un foyer d'hébergement à Cronembourg, près de Strasbourg, pour ceux qui ne peuvent plus travailler à plein

temps dans une structure de travail protégée et une structure d'accueil spécialisée de 28 places à Mundolsheim, pour personnes handicapées ne travaillant pas. A Dorsheim, un foyer pour adultes vieillissants travaillant en CAT pourrait aussi prochainement voir le jour.

**Des structures non reconnues.** Les MRS font partie de ces créations novatrices que le gouvernement a décidé d'encourager dans la réforme de la loi de 1975, en vue d'élargir l'offre de services aux personnes handicapées mentales.

Car force est de constater que la loi de 1975 relative aux institutions sociales et médico-sociales n'est plus en adéquation avec le monde qu'elle régit : elle ne recense que les structures d'insertion par le travail (CAT et AP) et les établissements d'accueil (foyers et maisons d'accueil spécialisés). « L'hébergement pur et dur a évolué », constate Christian Fischer, conseiller général du Haut-Rhin. Aujourd'hui, le foyer de quarante places avec internat ne correspond plus aux besoins. Les départements, chargés de l'hébergement des personnes handicapées, se sont adaptés à la demande. Ils ont, par exemple, créé les SAVS (services d'accompagnement à la vie sociale). En 1975, il n'y avait rien sur ces services ! La réalité a bougé, la loi vient s'adapter à l'évolution sur le terrain ».

**Des aides-éducateurs à domicile.** Ces SAVS - le premier est apparu en 1979 en Alsace - se sont largement développés, grâce au soutien financier des conseils généraux. On en compte actuellement treize en Alsace. Désormais, des aides-éducateurs se déplacent auprès des personnes handicapées : ils les suivent dans leur vie sociale, les aident à gérer leur budget et à trouver du travail ou des occupations de loisirs. Un SAAD (service d'accompagnement à domicile) a aussi été créé en 1990 à Stras-

bourg. Un concept proche du SAVS. Les éducateurs se rendent au domicile de personnes lourdement handicapées pour les assister dans leurs tâches quotidiennes. La création de ce service a été délicate, car il est loin des cadres juridiques fixés en 1975. Son directeur, Bernard Rochereau, souhaitait au départ qu'il s'adresse aux enfants et aux adultes. Mais le statut d'un tel service l'aurait placé sous la compétence partagée de l'Etat et du Conseil général, rendant son financement impossible. Bernard Rochereau doit se contenter d'un service destiné uniquement aux adultes. « Ce qu'on attend de la réforme, c'est une légalisation des nouvelles structures, comme les SAAD ou les SAVS, qu'elle leur confère un statut », explique Jean Goetz, directeur du CAT et du SAVS "Nouveaux horizons en pays d'Erstein".

Des liens avec le monde ordinaire. L'hébergement en foyer laisse progressivement la place à l'hébergement temporaire, en famille d'accueil ou en établissement. Exemple : le foyer Pierre Samuel de Geispolsheim. Installé dans un immeuble collectif, un petit appartement, le Tremplin, est destiné à faire le lien entre la vie au foyer et l'insertion dans le monde ordinaire. Ses résidents y vivent de manière autonome, disposant toutefois d'une aide éventuelle. A la suite d'un séjour au foyer, 90 personnes se sont installées en appartement à l'extérieur, seul, en couple ou à plusieurs. Selon Pascal Terrasse, « l'institutionnel doit être le dernier recours. Tout sera favorisé dans la réforme pour intégrer la personne handicapée dans le monde ordinaire ». Même si elles ne partagent pas forcément ce point de vue, les associations de parents de personnes handicapées, qui sont la plupart du temps à l'origine de la création de ces établissements et de ces services innovants, s'avouent satisfaites de sortir de « l'illégalité ». La nouvelle loi retient les leçons des lacunes de celle de 1975 : l'innovation en matière de structures et de services va être encouragée. Devrait être mis en place un régime expérimental souple d'autorisations de création pour les structures particulièrement originales et pouvant servir d'exemple, à l'image du Tremplin ou du SAAD de Strasbourg. Car tous les besoins ne sont aujourd'hui encore pas satisfaits. De nouvelles formules sont envisageables, comme le travail à mi-temps en CAT par exemple.

## Déjà trois ans d'attente pour les associations

Depuis trois ans, associations et familles de personnes handicapées attendent une réforme de la loi de 1975. Le texte pourrait être soumis en avril au vote des députés. En 1996, Alain Juppé, alors premier ministre, engage la réforme de la Sécurité sociale, pour résorber le fameux « trou ». Le secteur personnes handicapées, financé en partie par la Sécurité sociale, ne peut entrer dans le cadre juridique du plan Juppé. Il faut donc une réforme spécifique pour les handicapés. Jacques Barrot l'initie. Lorsqu'il accède au pouvoir en 1997, le gouvernement Jospin

repré le dossier. La loi de finances 1999 apporte les premières modifications au système institué par les lois de 1975. Désormais, l'enveloppe de la Sécurité sociale n'est plus gérée par les salariés et les employeurs : ce sont les parlementaires qui décident des budgets à allouer, par le vote annuel de la loi de financement de la Sécurité sociale. Conséquence : pour fonctionner, les établissements ne disposent plus d'un prix de journée souple et réajustable, mais d'un budget global annuel. La réforme de la loi d'organisation de 1975 est actuellement à l'étude au sein d'une mission

d'information parlementaire. Un rapport devrait être remis en février à Martine Aubry. Deux procédures sont envisageables pour l'adoption de la réforme. Pascal Terrasse, qui préside la mission d'information parlementaire, envisage de l'insérer dans le paquet de « diverses mesures d'organisation sanitaire et sociale » (DMOSS) qui devrait être voté dès avril. Une procédure qui mécontente Jean-Louis Lorrain, sénateur, vice-président délégué du Conseil général du Haut-Rhin, qui suit le dossier depuis longtemps : « Sous prétexte d'un manque de temps, ce serait scandaleux de bâcler cette réforme. Il y a trop de choses dans

la loi de 1975 ; c'est un monument ». Si elle n'est pas incluse aux DMOSS, la réforme devra être inscrite à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale par le gouvernement. Une procédure qui pourrait prendre du temps, car l'équipe Jospin a engagé un vaste train de réformes sociales, au sein desquelles la réforme de la loi de 1975 n'est pas prioritaire. Les associations s'impatientent. Exemple : Jean Goetz, responsable du CAT et SAVS Nouveaux horizons en pays d'Erstein : « La réforme de la loi de 75, ça fait trois ans qu'on nous la promet, mais on ne voit toujours rien venir ».

## Chiffres

● 8 500 personnes handicapées mentales adultes sont actuellement prises en charge dans des structures spécialisées.

● 900 sont en attente d'un placement en établissement.

● 3 541 francs : c'est le montant mensuel de l'allocation adulte handicapé (AAH)

## Lexique

**ADAPEI** : association départementale de parents de personnes handicapées mentales et leurs amis  
7, rue Salm  
67 200 Strasbourg  
Tél : 03 88 30 21 01

**AP** : atelier protégé

**CAT** : centre d'aide par le travail

**FDT** : foyer à double tarification

**MAS** : maison d'accueil spécialisée

**MRS** : maison de retraite spécialisée

**SAAD** : service d'accompagnement à domicile

**SAVS** : service d'accompagnement à la vie sociale

**UNAPEI** : union nationale des associations de parents d'enfants inadaptés  
15, rue Coysevox  
75 018 Paris  
Tél : 01 44 85 50 50

# Longtemps en pointe, l'Alsace est à la traîne

Les structures religieuses, en monopolisant l'accueil des handicapés, ont découragé les initiatives.

L'Alsace a été une région pionnière en matière d'équipements pour personnes handicapées mentales. Au début du siècle, des confessions religieuses s'attèlent à la question. Dès 1876, un premier centre, précurseur en France, est créé par des protestants : le Sonnenhof de Bischwiller. C'est ensuite une structure catholique qui ouvre ses portes à Cernay. Ils fonctionnent grâce à l'engagement de bénévoles. L'Alsace est donc équipée avant tout le monde. Lors de la sortie des deux lois sur les personnes handicapées, en 1975, l'Alsace commence à perdre son avance. Les institutions re-

ligieuses ayant eu un rôle-moteur, les familles alsaciennes se mobilisent peu pour créer des structures, ce que propose la nouvelle loi. Quant aux confessions religieuses, elles mettent un point d'honneur à ne pas demander l'aide de l'Etat, désormais allouée à la création de structures d'insertion. Bernadette Wahl, présidente de l'UNAPEI, résume la situation régionale de l'époque : « *L'Alsace est comme quelqu'un qui a reçu une superbe voiture en 1910, mais qui a toujours la même en 1975* ». La majorité des établissements alsaciens fonctionnent dès lors avec des moyens

inférieurs aux autres régions. Et la création de structures ralentit, posant un problème criant d'accueil au début des années 1980. Une situation moins grave dans le Haut-Rhin que dans le Bas-Rhin, car les organisations de parents s'y mobilisent plus vite. L'Alsace ne rattrape son retard qu'au début des années 90. Au début de la décennie, la comparaison des taux d'équipement de chaque département place le Bas-Rhin en 85<sup>ème</sup> position. Aujourd'hui, la région Alsace se place légèrement en-dessous de la moyenne nationale.

« Leur sentiment de pitié m'exaspère »

La vie d'une mère d'autiste.

AGNÈS, 55 ans, habite Duppigheim. Elle est infirmière à l'hôpital civil de Strasbourg et mère de deux filles. Virginie, l'aînée, a 29 ans et est autiste. Elle parle mais ne sait ni lire ni écrire. A cinq ans, elle a fait ses premiers pas. Agnès a alors essayé de la mettre en école maternelle mais l'institutrice l'a refusée. L'infirmière a alerté le préfet, les conseils général et régional. Finalement, elle a obtenu gain de cause. Virginie a pu rester en maternelle jusqu'à l'âge de sept ans.

Soignée à l'hôpital de jour d'Erstein pendant quatre ans, Virginie progresse encore. « *Mais comme il n'y avait pas de section scolaire, j'ai décidé de chercher pour elle une école de perfectionnement* ». Ce sera l'établissement d'Ilkirch. Là, Virginie, comme une quinzaine d'autres jeunes filles, apprend quelques bases de cuisine et de couture.

Mais sa mère voit déjà plus loin. « *Je voulais que ma fille puisse travailler en CAT (centre d'aide par le travail) pour son équilibre personnel. J'ai donc quitté mon poste d'infirmière en entreprise pour travailler pendant six ans au CAT de Duttlenheim. Je savais qu'ainsi ma fille aurait plus de chances d'y être acceptée* », explique Agnès. A 20 ans, Virginie a donc pu intégrer le CAT où elle effectue actuellement un travail d'ensachage.

Elle habite dans la maison de ses parents, au premier étage, où elle dispose d'un appartement de 40 m<sup>2</sup>. « *Nous voulons que notre fille accède à une certaine autonomie, qu'elle soit aussi indépendante que possible* ». Virginie a pourtant besoin d'une attention constante. Ses parents ne la laissent jamais seule à la maison et l'accompagnent lors de toutes ses sorties. La jeune fille fait fréquemment les magasins avec sa mère. « *Parfois, les vendeuses la tutoient. Je trouve cela inadmissible. Leur sentiment de pitié m'exaspère et je ne manque pas de le leur faire remarquer* », s'indigne Agnès.

Avec son mari, elle discute fréquemment de l'avenir de leur fille : « *Nous hésitons entre le maintien à domicile et le placement en foyer mais, pour l'instant, nous n'avons encore rien décidé* ».

Au Point d'Eau d'Ostwald, une dizaine de personnes handicapées mentales ont foulé les planches pour la première fois. Devant un vrai public.



Marie-Claude Harrer/CUEJ

UN ATELIER THÉÂTRE :

## Le quotidien mis en scène

Avec une association bas-rhinoise, ils jouent les spectacles qu'ils ont écrits.

SEULE sous la lumière des projecteurs, Pierrette se dirige lentement vers le public en actionnant la commande de son fauteuil roulant. Là, sur scène, à moins d'un mètre du premier rang, elle se lance avec volonté dans l'interprétation d'un long monologue. Ni trous de mémoires, ni hésitations, Pierrette va jusqu'au bout de ce texte qu'elle a elle-même écrit. Le spectateur, lui, n'en sait rien, mais elle sait que quelques mots. Pierrette s'exprime avec de grandes difficultés. « *On me demande souvent pourquoi je ne marche pas... Qu'est-ce que je peux répondre? Je n'ai jamais su marcher. (...) Les gens ont parfois du mal à m'adresser la parole, on dirait qu'ils ont peur de m'approcher. Pourtant je ne mords pas... Je ne suis pas enragée* », traduit une voix off alors que Pierrette, restée sur scène, fixe les spectateurs.

**Jouer sur les différences.** Les réactions de rejet des personnes valides envers les handicapés mentaux, les difficultés rencontrées dans leur vie professionnelle et amoureuse sont les thèmes principaux de la pièce de théâtre « *Vivre la différence* » jouée en décembre au Point d'Eau à Ostwald.

Parmi la dizaine de personnes déficientes mentales qui jouent dans le spectacle, Pierrette est la seule représentante de

la Maison de la Grossmatt à Hoeneim, foyer qui accueille une quarantaine de pensionnaires lourdement handicapés. Les autres, comme Françoise, Jean-François ou Nathalie travaillent tous en CAT (centre d'aide par le travail) dans le Bas-Rhin.

Faire monter sur scène des personnes handicapées mentales, construire avec elles une pièce sur la base de leurs témoignages, c'est le pari que s'était lancé l'ADAPEI du Bas-Rhin (Association départementale de parents de personnes handicapées mentales et leurs amis).

**Auteurs et acteurs.** Les textes et les situations de la pièce ont été entièrement conçus par les participants eux-mêmes. Une démarche originale qui ne s'est pas faite sans difficultés : « *Les travailleurs handicapés n'ont pas l'habitude qu'on leur demande leur avis. Alors au début, il a fallu les mettre en confiance. Je les ai fait travailler avec des techniques de libre-expression. Mais certains ne parlaient pas. Petit à petit, ils se sont ouverts* », explique Martin Adamiec, le metteur en scène.

« *On a travaillé dur pour y arriver* », lance Fethi. Comme les autres apprentis comédiens, il ne cache pas son enthousiasme et la fierté d'être monté sur scène.



Marie-Claude Harrer/CUEJ

Pierrette interprète le texte qu'elle a rédigé. Un monologue où elle exprime les difficultés de sa vie quotidienne.



Sophie Keller/CUEJ

A Jeu-ser, chacun travaille à son rythme, sous la direction du chef d'atelier.

UN ATELIER PROTÉGÉ :

## Ambiance familiale dans l'entreprise

L'atelier Jeu-ser emploie 33 handicapés mentaux.

CHAQUE matin, André se lève à 6 heures. Après une heure et demi de bus, il arrive dans la zone industrielle de Bischheim. Cet homme de 37 ans est employé à l'atelier Jeu-ser. Dans un bâtiment industriel éclairé par de grandes baies vitrées, il fabrique depuis vingt ans des cales en polystyrène destinées à une entreprise automobile. D'autres employés conditionnent des produits alimentaires et étiquettent des cartons d'emballage.

Pendant ce temps, une équipe de cinq personnes part avec deux des huit véhicules de l'atelier. Equipés de tondeuses à gazon et de taille-haies, les employés vont entretenir les espaces verts de particuliers ou de copropriétés. Pourtant, l'atelier protégé n'est pas une entreprise comme les autres. Il emploie 33 personnes qui ne peuvent être intégrées dans le monde ordinaire du travail. Salariés, ils touchent au minimum 90% du SMIC dont une partie est financée par le ministère du travail, de l'emploi et de la solidarité. La structure réalise un chiffre d'affaires annuel d'environ 3,5 millions de francs.

**Obligation de rentabilité.** Jeannine Sonderegger, médecin à la retraite et mère d'un enfant handicapé, la dirige bénévolement. C'est elle qui, avec d'autres parents, crée l'atelier Jeu-ser en mars 1980. Cette femme de 71 ans est totalement investie dans le fonctionnement de l'entreprise dans laquelle règne une ambiance familiale. A midi, tous les employés se retrouvent dans une grande salle à manger pour prendre leur repas, livré par un traiteur. Pendant cette pause-déjeuner d'une heure, certains discutent, d'autres jouent aux cartes. Mais, à 13 heures précises, chacun est de retour à son poste.

Le travail s'effectue de façon autonome sans l'aide d'éducateurs. Un seul chef d'atelier encadre le personnel. Même si chacun évolue à son rythme, il n'est pas question de faire des pauses prolongées. « *L'atelier n'est pas un aimable lieu d'occupation, nous sommes obligés d'être rentables pour continuer à exister* », insiste Jeannine Sonderegger.

**Les employés valorisés.** L'atelier Jeu-ser offre ses services à plus de 160 clients dont des banques, des entreprises automobiles ou de publicité. Pour pouvoir faire face à une augmentation de cadence, les salariés sont polyvalents. « *Si un client nous demande de fabriquer très rapidement un grand nombre de pièces, certains employés, qui d'habitude entretiennent les jardins, resteront à l'atelier pour aider* », explique Valérie Lepley, l'assistante de direction. Comme les autres entreprises, l'atelier Jeu-ser a prévu le passage aux 35 heures. Les employés travailleront 39 heures l'été, période où les travaux d'entretien d'espaces verts sont les plus nombreux, et 31 heures l'hiver.

Si, selon la loi, les ateliers protégés doivent favoriser l'accès des travailleurs en entreprise, à l'atelier Jeu-ser, les salariés qui ont intégré le milieu du travail ordinaire sont rares. « *Ici, les employés sont valorisés. S'ils se retrouvaient dans une entreprise, ils effectueraient les travaux que personne ne veut faire* », affirme Jeannine Sonderegger. Joseph, 52 ans, travaille à l'atelier depuis sa création et compte bien y rester encore quelques années : « *Avant de venir à Jeu-ser j'étais garçon de salle dans un restaurant mais c'était trop pénible. Ici je suis bien, je n'envisage pas d'aller ailleurs* ».

# 60 ans : l'autre cap de l'exclusion

La loi de finances 1999 limite le revenu au minimum vieillesse.

ROBERT, 53 ans et Béatrice, 40 ans forment un couple souriant et chaleureux. Depuis qu'il ont « quitté » le Sonnenhof, ils sont locataires d'un petit appartement et sont suivis par un service d'aide à domicile. Tous deux travaillent en CAT et sont contents de leur sort. Seul nuage à l'horizon : la réforme du statut des personnes handicapées instaurée par la loi de finances 1999. Elle introduit une « présomption d'inaptitude au travail » à l'âge de 60 ans qui s'applique aux personnes qui percevaient l'Allocation adulte handicapé (AAH) avant cet âge. L'allocation adulte handicapé est supprimée, la personne touche désormais une pension vieillesse. « *C'est scandaleux ! estime Bernadette Wahl, présidente de l'UNAPEI. Le handicap, lui, ne prend pas sa retraite à 60 ans !* »

**Économie de 31 millions.** Cette disposition devrait permettre à l'Etat de réaliser une économie de 31 millions de francs, au risque de diminuer le revenu de certaines catégories de personnes, d'augmenter le nombre de retraités et de compromettre leur droit au logement.

A 60 ans, la personne handicapée ne perçoit plus l'AAH, mais relève du système des allocations vieillesse. Si le montant perçu ne change pas (3540 francs par mois), les deux dispositifs n'ont pas la même base de calcul. Dans le calcul de l'AAH, les ressources propres de la personne ne sont pas prises en compte. Par exemple, l'argent perçu au titre d'un contrat de rente survie, épargne des parents pour assurer à leur enfant un capital à leur mort, n'entre pas dans le calcul. En revanche, cette somme sera prise en considération dans le calcul de l'allocation vieillesse : la personne ne percevra que la différence entre sa rente et le seuil minimum de 3540 francs. Comme l'explique Françoise Kbayaa, présidente de l'URAPEI d'Alsace, « *ils n'ont plus intérêt à avoir contracté une rente survie. Tout le bénéfice de l'épargne de leurs parents est nul !* »

Deuxième conséquence, les personnes qui atteignent 60 ans sont désormais dans l'obligation de demander une « liquidation pour ordre ». Le calcul de leur cotisations retraite est alors bloqué. Si la personne continue à travailler

jusqu'à l'âge de 65 ans, ses cotisations ne seront pas prises en compte pour sa retraite : elle y perd financièrement.

**Incitation à l'inactivité.** Dans le cas où la personne ne procéderait pas à sa « liquidation pour ordre », elle n'aura pas droit aux allocations mais continuera à cotiser pour sa retraite jusqu'à 65 ans : pendant cinq ans, elle sera une personne handicapée travaillant mais ne touchant pas l'Allocation adulte handicapé. De fait, la loi de finances 1999 pousse le handicapé à arrêter sa vie professionnelle à 60 ans. Une mesure regrettable selon les professionnels du secteur médico-social car au-delà de son aspect financier, le travail est souvent une thérapie, le handicapé trouvant à travers lui le sentiment d'une utilité sociale.

Selon Eve Bouhier, chargée des questions des personnes handicapées âgées et vieillissantes au sein de l'UNAPEI, « *il existe désormais un risque que les Cotorep répondent désormais à une personne proche de la soixantaine : vous prenez de l'âge, vous tombez dans le domaine des allocations vieillesse, je ne vous oriente pas en CAT* ».

**Revenus divisés par deux.** Pour Pierre Lorentz, directeur adjoint de la Fondation du Sonnenhof, qui s'occupe en particulier de la maison de retraite spécialisée et du service d'aide à domicile, un autre risque existe : celui de l'impossibilité pour certaines personnes de conserver leur domicile. Ainsi de Robert et Béatrice. Chacun d'eux dispose d'un revenu mensuel d'environ 7000 francs, constitué de leur salaire de 3800 francs, auquel s'ajoutent l'AAH et une allocation logement de 1000 francs. Si demain ils devaient prendre leur retraite, leurs revenus seraient alors diminués de près de moitié. Comment alors payer un loyer ?

Si le changement de statut à l'âge de soixante ans reste un problème encore marginal, il va devenir criant d'ici quelques années. Selon une étude de l'Office haut-rhinois de l'action sociale et du CREA d'Alsace, l'effectif des handicapés âgés de plus de soixante ans en Alsace passerait de 11 en 1996 à 119 en 2015.

## L'internet entre en prison, mais n'offre pas aux détenus une totale liberté d'expression.

**O**UVRIER les portes des prisons », telle est l'ambition affichée par l'Association pour la promotion de la médecine en milieu pénitentiaire (APMMP). Cette association de Colmar, créée en novembre, veut faire évoluer les rapports entre la société et la prison grâce à l'internet. Depuis novembre 1999, le premier site français consacré à la médecine pénitentiaire et au monde carcéral est ouvert. A l'origine de l'initiative, un médecin généraliste de Colmar, le Dr Claude Deroussent qui consacre trois jours par semaine à la maison centrale d'Ensisheim, près de Mulhouse. Arrivé en août dans cette prison pour détenus purgeant une peine lourde, il a été surpris qu'un tel site n'existe pas déjà. « Il y a peu de communication entre les différents intervenants. Le site permet de partager et de capitaliser nos expériences en France et à l'étranger », s'enthousiasme-t-il. Ce n'est qu'en 1994 que la médecine pénitentiaire a été confiée aux hôpitaux publics. Avant cette date, les soins aux prisonniers relevaient uniquement de l'administration pénitentiaire. Les deux mondes – hospitalier et carcéral – se sont donc retrouvés confrontés l'un à l'autre. « La situation est parfois difficile à gérer entre une administration préoccupée par l'application des peines et des médecins et infirmières préoccupés par la santé des détenus. Nous, médecins, n'avions pas de référence en la matière », explique le Dr Jean-Marie Haegy, chef du service traumatologie à l'hôpital Pasteur de Colmar, qui gère les unités de consultation et de soins ambulatoires.

**Compétences partagées.** Toutes les prisons de France ont été informées de l'existence de ce premier site. Alors que certaines pages affichent encore le message « en construction », des réponses parviennent déjà : mails de félicitation, idées, infos, textes à publier... L'objectif est d'inviter tous les intervenants en prison, surveillants, travailleurs sociaux, formateurs et même détenus, à participer au site. Car dans l'esprit des docteurs Deroussent et Haegy, la santé ne relève pas de la seule compétence des médecins : « Il y a eu un rapt des médecins sur la santé, mais ceux-ci ne sont que pour une faible part dans le bien-être du détenu », explique le Dr Haegy. S'il y a moins de suicides à la centrale d'Ensisheim que dans les autres centres carcéraux français, c'est peut-être que déjà a été prise en compte une certaine dimension sociale de la santé. » L'ouverture vers l'extérieur en fait partie. « En France, la société au mieux ne s'intéresse pas à ce qui se passe en prison, au pire ne veut pas savoir ce

dont il retourne », regrette Valérie Decroix, directrice de la maison centrale d'Ensisheim et vice-présidente de l'APMMP. Si travail et formation professionnelle, activités sportives, culturelles et artistiques sont autant de rubriques qui informent sur les conditions de vie en prison, un espace a été ouvert sur le site pour que les détenus puissent s'exprimer. Il est question de diffuser des poèmes, nouvelles et dessins. Ce qui ne va pas sans poser problème. Un décret de décembre 1998 interdit toute publication et diffusion d'une œuvre de détenu sans autorisation de l'administration pénitentiaire. La direction régionale de l'administration pénitentiaire de Strasbourg, enthousiaste au début, se montre maintenant plus prudente.

# S'évader par la Toile

« Doit-on considérer l'internet comme un mode de communication comme un autre? La question va être soumise à l'administration centrale », explique-t-on à Strasbourg. De son côté, le Dr Deroussent a informé le ministère de la justice début novembre, mais n'a reçu aucune réponse pour l'instant. Autre enjeu de taille : le droit des détenus à l'anonymat. Sur le site, un forum réservé aux médecins permettra en effet à ceux-ci d'échanger conseils et idées. « L'accès sera sécurisé par un mot de passe, précise le Dr Deroussent, et de toute façon, aucun nom ne sera cité. » Mais il est également envisagé de diffuser les CV de certains détenus. Objectif : préparer la réinsertion après la pri-

son, mais permettre aussi à ceux qui restent en détention de travailler. Sur les 220 détenus de la centrale d'Ensisheim, une dizaine est en effet embauchée par des entreprises extérieures, informatiques notamment. Un diplômé d'université (DU) informatique est enseigné, une vingtaine de détenus sont formés aux métiers d'ingénieur et programmeur. Avantage pour l'entreprise : elle bénéficie d'une réduction fiscale et gagne du temps, car les détenus peuvent y consacrer une grande partie de leur. La diffusion de CV de détenus peut donc intéresser des employeurs.

Mais anonymat oblige, ne paraîtront pas le nom, le lieu de détention et la peine purgée par les détenus. Philippe Erouard est

responsable de l'espace détenu et enseigne l'informatique à temps partiel à Ensisheim. Lorsqu'il a présenté la maquette du site aux détenus du DU informatique, l'accueil a été plutôt enthousiaste. Personnellement favorable à l'accès des détenus à l'internet « avec des garde-fous », Philippe Erouard reconnaît cependant que la question est prématurée. « Ce que l'on peut envisager, c'est de faire travailler les détenus sur CD-roms. La mise en ligne de leurs œuvres ne peut se faire qu'indirectement. » L'un des détenus qui participent au DU informatique est pressenti par la direction de la centrale pour devenir le premier salarié de l'association qui gère le site. Il assisterait Philippe Erouard pour la mise en ligne des œuvres des détenus.

CÉLINE AUCHER  
SÉBASTIAN SEIBT

## Etats-Unis : libertés virtuelles

Recevoir par e-mail le nom, l'âge et la peine des détenus des pénitenciers fédéraux, c'est possible aux Etats-Unis. L'approche américaine est aux antipodes de l'approche européenne qui protège les informations personnelles et la vie privée. La loi fédérale autorise la divulgation d'informations sur les détenus des pénitenciers fédéraux « à tous les membres du public les réclamant ». Conséquence : les employeurs peuvent facilement éliminer les repris de justice prétendant à un emploi. Pire : l'Etat d'Illinois a mis sur le web la fiche signalétique et un abrégé du casier judiciaire de tous ses détenus. La circulation de ces informations – qui peuvent être périmées ou inexactes – expose les détenus et les simples suspects de délits, mais aussi leurs familles, amis, voisins et quartiers. Compte tenu du « laisser-faire » américain, la diffusion de travaux de détenus sur la Toile ne pose guère

problème. De nombreux sites diffusent des travaux réalisés en milieu pénitentiaire. Le site www.pennpals.org expose ainsi des peintures et dessins de prisonniers. On y trouve aussi des annonces (avec photo !) de détenus cherchant des « amis » pour correspondre et briser la solitude de la prison. Toucher un large public, c'est l'avantage du net. L'outil n'a donc pas que des inconvénients. Mais les détenus ne sont pas des surfeurs. Les centrales des 50 Etats de l'Union n'autorisent pas, en règle générale, l'accès direct des détenus à l'internet. En Caroline du Sud et dans l'Etat de Washington, l'accès est contrôlé et se fait dans le cadre des ateliers de travail. Seul l'Etat du Minnesota a autorisé l'utilisation de l'internet par les détenus « dans un but éducatif ou professionnel ».

C.A.



Phil Umdeinstock

Phil Umdeinstock

A Steinbourg, Robert Roth perpétue la tradition de la distillation.

## 49 degrés à l'ombre de l'alambic

**L** est prêt ce schnaps ? On peut goûter ? » Ce dernier samedi de novembre, les curieux s'arrêtent volontiers devant le 16, rue de la Zorn. Attirés par l'odeur de clafoutis aux prunes qui se répand dans ce quartier de Steinbourg, situé à quelques kilomètres de Saverne, ils s'attardent dans la cour où trône un alambic fumant. Aujourd'hui, c'est jour de distillation chez Monique et Robert Roth, une opération qui ne peut se dérouler qu'une fois au cours de l'année. Les mirabelles et les quetsches vont devenir schnaps.

Cette fabrication artisanale d'alcool a longtemps animé les hivers des paysans qui profitaient de la période de moindre activité dans les champs pour transformer une partie de leur récolte en précieuse eau-de-vie. Monique se souvient de ces journées au cours desquelles son père distillait, souvent sous la neige : « Il y avait toujours beaucoup de passage dans la cour de la maison : le loueur d'alambic, la famille, les voisins... Ça rigolait beaucoup. On mangeait des gâteaux de Noël et on buvait le schnaps des années précédentes. » Aujourd'hui, la cour de la maison natale de Monique est tout aussi animée. On y discute toujours en alsacien autour d'un verre de mirabelle de la cuvée 1996 et on partage le gâteau préféré de Robert, un nid d'abeille confectionné par sa femme.

**Dénonciations.** Robert Roth ne fait pas partie des bouilleurs de cru et ne possède donc pas l'allocation de franchise (lire ci-dessous). Il distille sous le nom de sa belle-mère, tout comme Joseph Tritschler, le fils de cette dernière, qui officiera le lendemain. Lucie Tritschler, la titulaire de l'allocation de franchise, est âgée de 88 ans. Après elle, le privilège disparaîtra. Robert et Joseph ne distilleront plus, la production de leur eau-de-vie personnelle leur coûtera trop cher. Quant à distiller clandestinement, c'est pratiquement impossible. Les douanes veillent, souvent aidées par des délateurs. Patrice Auer, le chef du service d'assiette des contributions indirectes de l'arrondissement de Saverne, déclare recevoir une lettre de dénonciation par semaine : « Ce sont essentiellement des écrits anonymes, des règlements de comptes entre voisins. Ça tourne au folklore quand ce sont des lettres signées X. Aussi nous n'intervenons que si les dénonciateurs nous déclinent leur identité. » Nombre de litres obtenus, teneur en alcool, les bouilleurs tiennent au secret leurs bouteilles de schnaps. Robert dé-

**La distillation est un moment partagé en famille. Ici, Robert (à gauche) est assisté de son beau-frère, Didier.**

clare ne pas les conserver plus de dix ans. Contrairement au vin, l'eau-de-vie de mirabelle ne se bonifie pas en vieillissant. Chez Robert et Monique, elle n'a pas le temps de périr. « L'hiver, on en verse dans le fond d'une assiette à soupe, avec du sucre et on la fait flamber. On boit ça comme un

dernière distillation date de 1996. Alors, ce matin, avec tous les voisins, amis et membres de la famille qui s'affairaient autour des cuves de l'alambic, Robert est un peu nerveux. « Ce n'est pas une opération pénible mais il faut avoir beaucoup de patience, surveiller sans cesse et on ne



Emmanuelle Rey (OJE)

grog pour soigner les maux de gorge », confie Robert qui aime également le schnaps dans les pâtisseries de Monique parce que « ça permet de mieux digérer ». Quant à la mémé, elle s'en frictionne pour soigner ses rhumatismes. Pour tous ces usages, Robert passera sa journée autour de l'alambic, loué pour 20 francs de l'heure à Pfaffenhoffen. Dans la cour de la maison, la

sait jamais si la matière première donnera un bon résultat », explique le bouilleur en montrant les neuf seaux de quetsches qui seront chauffées vers midi, après la distillation des mirabelles. La journée particulière de Robert a commencé tôt, à huit heures. Il a commencé par allumer le foyer de l'alambic, a ensuite versé dans la cuve de chauffé la matière première,

100 litres de mirabelles qui fermentaient depuis leur récolte dans des fûts en plastique. La deuxième cuve est une fois remplie d'eau, pour déclencher le processus de condensation, le bain-marie peut commencer.

**49 degrés.** Pendant plus de deux heures, le seau en plastique orange placé à la sortie du réfrigérant recueille l'« eau blanche », au goutte à goutte, sans arrêt tant que les fruits dégagent de l'alcool. L'eau sort de la cuve avec une teneur en alcool de 19 degrés en quartiers allemands (soit environ 49 degrés français). Une teneur faible selon Robert. « Je suis mécontent de la qualité de la matière première. Les fruits étaient stockés dans des fûts en plastique qui ont bougé lors de la fermentation, en laissant s'échapper du gaz. La première montée en alcool a donc été moins importante », explique-t-il en mesurant l'eau blanche, pas encore transformée en « pouce-café ».

Il faut attendre la deuxième passage dans l'alambic, le « raffiné », pour obtenir le produit final, propre à la consommation. Les opérations sont longues. Robert patiente, en vérifiant fréquemment la teneur en alcool et en alimentant le foyer. A l'heure du déjeuner, il ne laissera pas l'alambic sans surveillance. Son beau-frère Didier le relaiera, le temps qu'il déguste, avec six autres membres de la famille, les navets salés préparés par Monique.

Trois semaines après la distillation, l'eau-de-vie de mirabelles et de quetsches de Robert n'a toujours pas été mise en bouteille. Le précieux alcool, qui dégage encore trop de gaz, repose dans un fût en plastique, sous un drap. Il finira dans une bouteille soigneusement étiquetée 1999 par Robert.

EMMANUELLE REY

## Un privilège non transmissible

En France, la distillation n'est pas réservée aux seuls bouilleurs de cru. Tout le monde peut, sous contrôle et autorisation de l'administration des douanes, fabriquer son eau-de-vie de poires, prunes ou mirabelles avec les fruits issus de sa propre récolte. Cette activité devra être déclarée et pour chaque litre d'alcool obtenu, le particulier paiera une taxe de 90,60 francs. Contrairement au simple particulier, pour une produc-

tion inférieure ou égale à 10 litres d'alcool pur, le bouilleur de cru ne paiera rien aux douanes. Au-delà, il s'acquittera lui aussi de la taxe sur l'alcool. Ce droit à l'allocation en franchise, réglementé par la loi du 28 février 1923, est strictement personnel. Il ne peut être ni cédé, ni transmis et s'éteint avec la dernière personne qui en est titulaire (l'ayant-droit ou son conjoint). Avec l'ordonnance du 30 août 1960, ce privilège

tend à disparaître puisqu'aucun droit nouveau n'a été créé. De plus, les bouilleurs de cru ne bénéficient de la franchise que sur les raisins, pommes, poires, cerises, prunes, mirabelles, quetsches et prunelles. L'Alsace possède cependant une réglementation plus libérale, issue du décret du 27 juin 1930 sur la distillation, autorisée à toute époque de l'année et à domicile, quelle que soit la quantité d'alcool produite.

**3294 bouilleurs de cru** étaient, l'année dernière, inscrits dans l'arrondissement de Saverne, contre 4 587 en 1993. Ils sont encore plus de 15 000 dans le Bas-Rhin, mais moins de 5 000 distillent chaque année.

# Un réseau informatique régional pour mieux soigner le cancer

Encore expérimental, Rubis est appelé à faire circuler les dossiers médicaux entre les médecins de la région. En toute confidentialité.

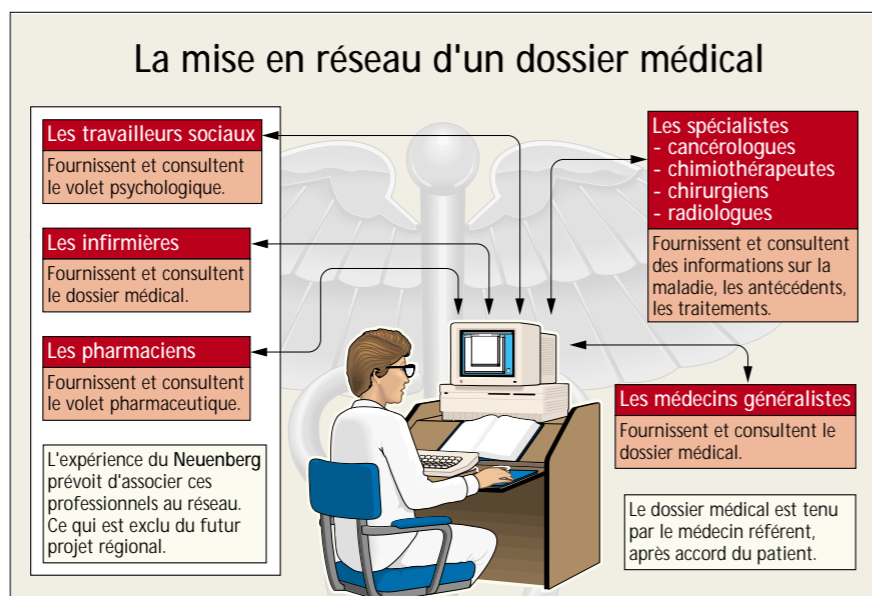
**R**UBIS. D'ici à la fin de l'année 2000, ce nom devrait être sur les lèvres de tous les oncologues d'Alsace. Il désigne un projet de mise sur réseau informatique des dossiers de leurs patients atteints du cancer. A terme, c'est l'ensemble des patients des hôpitaux alsaciens qui pourraient voir leur dossier circuler sur le Net, sous forme codée. L'Alsace fait partie des sites retenus par la Commission européenne, en janvier 1998, pour mettre en place ce réseau médical.

Tout comme l'Aquitaine, elle doit doter ses hôpitaux d'un système informatique pour faire circuler leurs dossiers. Le tout s'inscrit dans le programme européen Télématique qui vise à promouvoir « le rapprochement des citoyens européens par l'échange d'informations ».

**20 000 patients par an.** L'Alsace a reçu près de 4 millions d'euros pour monter le projet. 1,5 million d'euros sont destinés à la société informatique Télal. L'Agence régionale d'hospitalisation (ARH), véritable préfecture de la santé publique, a fait appel au centre anti-cancéreux Paul Strauss pour fournir l'expertise scientifique. Cet établissement strasbourgeois, qui accueille près de 20 000 patients par an, est appelé à devenir le nœud du futur réseau.

Pour l'heure, il en est le site d'expérimentation. Comme le confie le professeur Schraub, directeur du centre, « le projet est encore en pleine gestation ». L'enjeu est de taille : le réseau va relier les médecins entre eux, spécialistes comme généralistes.

Cette coopération nouvelle permettrait à un patient de recevoir chez son généraliste des soins spécifiques pour lesquels un rendez-vous chez un oncologue n'est pas nécessaire. Ainsi, en consultant le dossier médical du patient, le généraliste pourrait découvrir quels



sont les effets secondaires d'une chimiothérapie et comment y remédier. Certains spécialistes et généralistes échangent déjà leurs informations par courrier électronique. Mais encore faut-il qu'ils se connaissent, s'appré-

cient, et se fassent confiance. Entre hôpitaux, la coopération est également souvent affaire de relations personnelles. Un réseau officiel permettrait de la systématiser.

Le système du centre Paul Strauss, intitulé Oncologie Ré-

gion Alsace (Ora), devrait servir de « pont » pour relier les systèmes informatiques des établissements hospitaliers. Selon le professeur Schraub, « Ora sera le point de départ et d'arrivée des informations » circulant sur internet.

## Rohan, précurseur malheureux

En 1996, un passionné d'informatique, le docteur Benoît Steffen, imagine un réseau informatique pour la circulation des dossiers médicaux. Son objectif : apporter aux habitants des Vosges du Nord atteints d'un cancer des soins de proximité. Il baptise son projet Rohan, Réseau oncologique Hanau-Alsace du Nord. Comme le Neuenberg ne dispose pas de service de cancérologie, une convention est passée en novembre 1997 avec les quatre médecins de Strasbourg oncologie libérale (SOL), la société qui gère le service de cancérologie de la clinique de l'Orangerie. Cette collaboration débouche sur un échange d'informations, dont Rohan est le support informatique.

Pour harmoniser les dossiers entre ces trois entités, le Dr Steffen constitue un « dossier médical partagé », une version plus développée que le « dossier minimum commun » en cours d'élaboration aujourd'hui à Paul Strauss. Conçu en plusieurs volets, il présente une partie médicale qui regroupe des informations sur le patient : ses antécédents, ses affections éventuelles, sa chi-

miothérapie, les radiographies... Un autre volet permet aux pharmaciens de vérifier la compatibilité des médicaments et de limiter les effets secondaires. Enfin, les travailleurs sociaux ont accès au profil psychologique du patient.

La sécurité des accès sur le réseau et la protection des informations confidentielles ont été confiées à Strascom, une société informatique strasbourgeoise. Les données transmises sur le Web sont cryptées. L'accès au dossier médical partagé se fait à l'aide d'une clé informatique, délivrée par le médecin référent.

Enfin, l'accord préalable du patient est indispensable à la mise sur réseau de son dossier. Rohan a ainsi reçu l'aval de la Commission nationale informatique et libertés (CNIL) en mai 1999. Autre signe de bon augure : le cabinet de consultant en management Arthur Andersen avait primé l'an dernier Rohan pour son caractère novateur.

Mais en septembre, le conseil d'administration du Neuenberg décide de retirer l'établissement du réseau Rohan. Le Neuenberg n'a en effet jamais réussi à im-

poser son système d'informations. « Le ministère de la santé, l'ARH, la Sécurité sociale, les établissements de la région, personne n'a voulu miser sur un petit hôpital. On a été naïf. On a cru qu'une fois le projet réalisé, sa qualité convaincrerait tout le monde », raconte le Dr Steffen.

Seules Strasbourg oncologie libérale et la clinique de l'Orangerie ont accepté de collaborer au projet. Et c'est là que le bât blesse. « Quand on monte un projet, on s'assure avant de son financement, précise Jean-Louis Bonnet, le directeur de l'ARH d'Alsace. Je les avais prévenus qu'il fallait un réseau régional et qu'on ne voulait pas limiter le réseau à deux établissements. Eux n'avaient pas la capacité de monter un tel réseau. »

Aujourd'hui, MédSQL, une version améliorée de Rohan, est hébergée au siège de Strasbourg oncologie libérale, et 8 000 dossiers médicaux sont en ligne. Préfiguration d'un réseau de cancérologie libérale ? Les hôpitaux de la région, eux, sont suspendus à l'aboutissement du projet de Paul Strauss.

T.N. ET M.T.

Il abritera des « dossiers médicaux minimum », à savoir des fiches de renseignements sur le séjour du malade à l'hôpital, le diagnostic et le traitement.

Son contenu exact reste cependant à définir. Cette mission a été confiée à un « comité de coordination » regroupant les oncologues de Paul Strauss et leurs correspondants en médecine libérale. Leur tâche est immense, comme le souligne le Dr Anne Lelouarn, coordinatrice des projets en cancérologie à la DDASS. « Cela fait trois ans que l'on débat sur le contenu du dossier médical minimum, et on n'est toujours pas parvenu à un accord ».

**Réseau libéral.** Le système permettant de « sécuriser » les dossiers des patients reste également à imaginer. Pour Jean-Claude Bildstein, chargé du projet à la société informatique Télal, Ora pourrait peut-être s'inspirer du système de cryptage de Rohan, le réseau utilisé à la clinique de l'Orangerie.

A cette partie du réseau accessible exclusivement aux médecins en charge du patient, s'ajoutera une partie non confidentielle, où les professionnels de la santé pourront se documenter sur le cancer. Le professeur Schraub propose ainsi d'y diffuser les « Standards option recommandations », des modèles de traitement de la maladie aujourd'hui disponible sur CD-rom. « Cela fait partie de la mission d'un réseau : contribuer à la formation professionnelle des médecins », assure le directeur du centre Paul Strauss.

Jusqu'ici, son établissement s'est contenté de mettre en place la liaison entre la base de données abritée par Télal et son propre système informatique.

En octobre, les experts européens ont pu constater que le montage fonctionnait. La deuxième étape, prévue pour l'été 2000, est la liaison entre Paul Strauss et le CHU de Strasbourg.

En attendant, les représentants de Paul Strauss et de Strasbourg oncologie libérale (SOL) se sont rencontrés en octobre afin de rapprocher leurs outils informatiques. Les médecins de SOL sont prêts à collaborer tout en précisant qu'ils ne sont « pas d'accord avec l'ARH pour qu'il n'existe qu'un seul réseau ».

« Il est légitime que le centre Paul Strauss fédère les réseaux autour de Rubis, mais le réseau libéral doit subsister. Si le directeur de l'ARH accepte notre système, nous voulons bien, pour une raison de santé publique, alimenter Ora avec nos dossiers médicaux », affirme le docteur Wagner.

Reste à associer les autres hôpitaux, laissés jusqu'ici à l'écart du projet. Et le Dr Lelouarn d'insister : « Le réseau ne fonctionnera correctement qu'à la condition que l'ARH le présente comme le projet de tous, et non comme celui du centre Paul Strauss. »

THOMAS NARDONE  
MYRIAM THIÉBAUT

# IVG: le retard du Haut-Rhin

Un observatoire régional de l'avortement sera installé en janvier

**C**E mois-ci, l'Alsace se dote d'un Observatoire régional de l'interruption volontaire de grossesse (IVG). Rassemblant les professionnels du secteur, cet organe consultatif a pour finalité de « mieux cibler les problèmes », selon Odile Montalvo, médecin-inspecteur à la direction régionale des affaires sanitaires et sociales (DRASS). Il s'agira d'abord de cerner les déséquilibres régionaux, le Bas-Rhin étant de loin mieux équipé que le Haut-Rhin.

Le premier département réunit en effet 11 des 14 services effectuant des IVG en Alsace. Ce qui oblige par exemple l'hôpital de Mulhouse à pratiquer 1200 avortements à lui tout seul chaque année. Et encore, sur un seul des deux services de gynécologie-obstétrique. « Les internes refusent d'intégrer ce service car ils savent qu'ils n'y feraient que des IVG. Si l'on n'y prend garde, on risque à terme de créer une sorte de léproserie », s'inquiète le Professeur Israël Nisand, gynécologue-obstétricien à Schiltigheim et auteur en mars 1999 d'un rapport remarqué sur

l'IVG en France. Dans le même temps, les hôpitaux de Thann et de Saint-Louis font jouer la clause de conscience et refusent de pratiquer l'avortement. Ces établissements ouvriront pourtant un centre de planification cette année. « Un premier pas vers la pratique de l'IVG », se félicite Françoise Warynski, médecin chargé de mission au Conseil général.

**Villes-campagnes.** Les départements financent à 95% ces structures d'information et d'orientation. L'implantation de ces centres, pas nécessairement liée à la présence d'hôpitaux, révèle un autre déséquilibre, entre villes et campagnes. « En dehors de Strasbourg et des hôpitaux, il n'y a rien. Notamment en direction des jeunes. On pourrait imaginer un réseau avec les médecins généralistes, avec qui les femmes se sentent plus en confiance », suggère Michèle Burget, de la protection maternelle et infantile du Bas-Rhin.

L'observatoire devra dégager des pistes de réflexion, sereinement. En effet, « l'Alsace est une région à très bonne et très forte médicalisation », souligne

### L'IVG EN CHIFFRES

**4600** avortements par an en Alsace (20 pour 100 accouchements).

**11** établissements pratiquant l'IVG dans le Bas-Rhin, 3 dans le Haut-Rhin.

**1200** avortements chaque année à l'Hôpital de Mulhouse.

JEAN-MICHEL AMITRANO  
JÉRÔME VAL

le professeur Israël Nisand. C'est sans doute pour cela qu'elle se classe au vingt-quatrième rang dans le palmarès des vingt-six régions françaises pour le nombre d'IVG : seulement 20 pour 100 accouchements, alors que la moyenne nationale est à 27,4. Chaque année environ 4 600 avortements sont pratiqués. Un chiffre faible qui ne doit rien à une quelconque résistance des médecins. « Je ne me souviens pas que des femmes souhaitant avorter aient été empêchées de le faire, même si, c'est vrai, certaines, pour des questions de délais (1), doivent aller aux Pays-Bas. Le seul risque c'est d'essuyer des remarques méprisantes ou moralisantes », raconte Françoise Mayer, conseillère du Planning Familial de Strasbourg.

(1) En France, on ne peut avorter après plus de 12 semaines d'aménorrhée. Aux Pays-Bas, le délai légal est de 14 semaines. Le professeur Nisand propose l'allongement du délai français, ce qui « ferait diminuer de 80 % » le nombre de femmes se rendant à l'étranger, environ 5000 chaque année.

# Pister les maladies sur l'embryon

Diagnostic génétique avant implantation : une première française à Schiltigheim

**D**ÉBUT novembre au centre médico chirurgical obstétrical de Schiltigheim, un couple a bénéficié du diagnostic génétique préimplantatoire (DPI). Ce couple risquait de concevoir un enfant atteint de myopathie myotubulaire qui entraîne la mort avant l'âge d'un an. Grâce à cette nouvelle technique médicale, les futurs parents sont assurés à 95% de donner naissance à un enfant « sain ». C'est une première en France.

Le DPI sert pour l'instant à détecter cinq formes de maladies génétiques, toutes incurables (1). Jusqu'alors, la seule méthode pour déterminer si l'enfant à venir serait malade, était le diagnostic prénatal, test effectué au deuxième trimestre de la grossesse. S'il était positif, une IVG était proposée. Le diagnostic préimplantatoire permet donc d'éviter à la femme un avortement.

Le DPI s'effectue avec des cellules prélevées sur des embryons de trois jours, conçus en éprouvette. Après analyse, deux embryons « sains » sont implantés dans l'utérus de la femme, qui n'a que 60% de chance de mener sa grossesse à terme.

En France, 300 à 400 couples pourraient être intéressés chaque année par cette méthode. A Schiltigheim, 20 dossiers ont pour l'instant été enregistrés. Le service espère pouvoir examiner la demande de plus d'une cinquantaine de couples par an.

En France, il n'existe qu'un seul autre centre qui pratique ce type de diagnostic, l'hôpital Béclère à Clamart (Hauts-de-Seine).

Le DPI est pourtant loin d'être un traitement de confort. Les parents passent devant une commission pluridisciplinaire composée de généticiens, de psychiatres, de pédiatres, de gynécologues et de psychologues. « Les couples que nous traitons ont déjà eu souvent recours à l'IVG », explique le docteur Stéphane Viville qui pratique le DPI à Schiltigheim. Une fois leur motivation examinée, la femme entame un lourd



**Un embryon de deux jours.** Le diagnostic préimplantatoire s'effectue quelques jours après la fécondation en éprouvette; seuls les embryons sains seront implantés.

traitement hormonal pour la stimulation ovarienne.

Cette première expérience utilise une technique mise au point depuis 10 ans et proposée aux Etats-Unis, en Italie, en Espagne, en Belgique, aux Pays-Bas et en Grande-Bretagne. La France a attendu jusqu'en mars 1998 le décret d'application définissant les modalités pratiques de la loi sur la bioéthique de 1994.

Cette prudence traduit la controverse suscitée par les questions éthiques que soulèvent ces recherches. Si pour les parents de handicapés, le diagnostic préimplantatoire représente une avancée médicale significative, pour certains comme Jean-Christophe Weber, enseignant en éthique médicale à Strasbourg, « ce DPI participe d'une mécanisation du corps humain qui devient un produit de la technique médicale, et cette méthode est une sorte d'eugénisme soft ». C'est pourquoi l'Allemagne, la Suisse et l'Autriche l'interdisent pour raisons éthiques.

CLAIRE CHECCAGLIANI

(1) La mucoviscidose, la maladie de Huntington, de Steinert, l'amyotrophie spinale et la myopathie myotubulaire.





Le championnat de France change de formule. L'équipe risque de ne plus évoluer chez les professionnels lors de la saison 2000-2001.

# Le Racing club de Strasbourg renvoyé dans ses 22 mètres

## Menacés de relégation, les rugbymen strasbourgeois doivent non seulement renouer avec le succès, mais aussi trouver de nouveaux financements.

Le 19 septembre 1999, date du premier match du championnat d'Elite 2, les objectifs de la section rugby du Racing club de Strasbourg étaient clairement affichés. L'équipe, qui joue à ce niveau depuis trois ans, devait se maintenir dans le deuxième groupe de l'élite professionnelle, juste derrière les 24 meilleurs clubs français. Pour y parvenir il suffirait de terminer dans les quatorze premiers, sur un championnat qui comptait 20 équipes.

Mais les règles ont changé en cours de jeu. Le 12 novembre, la Ligue, présidée par Serge Blanco, a décidé, pour des raisons budgétaires, de ne retenir pour la prochaine saison que 33 clubs en élite professionnelle, 21 dans une Pro A et 12 dans une Pro B. Onze clubs sur 20 de l'actuelle Elite 2 seront relégués dans une Elite amateur.

La série de défaites subies par Strasbourg avant la trêve de Noël semble condamner le club à rejoindre les équipes amateurs au mois de septembre. Actuellement dernière de sa poule, l'équipe s'éloigne du groupe des 12 clubs de Pro B pour la saison 2000-2001. Malgré tout, le club ne veut pas revoir ses ambitions à la baisse.

« Nous souhaitons rester le plus près possible du haut niveau, sinon, par manque d'ambitions, nous risquons de nous retrouver dix ans en arrière en division régionale », explique Jean-Marc Boehinger, le directeur sportif. « De plus, le Racing, doit conti-

nuer à jouer son rôle de locomotive en Alsace », poursuit-il.

**Attirer public et licenciés.** Strasbourg est la seule équipe professionnelle dans une région qui ne compte que douze clubs de rugby et un peu moins de 2 500 licenciés. Le comité d'Alsace-Lorraine ne peut se passer d'un club de haut niveau pour attirer des spectateurs et des licenciés, comme l'a signifié son président, Jacques Tranchant, en s'abstenant de voter la formule proposée par la Ligue en novembre. Mais ce président-là se sent bien seul : « Les autres comités et les clubs du sud ne s'intéressent pas aux problèmes du rugby dans le nord-est. Ça les emmène certainement de venir jouer des matchs à Strasbourg... »

Pourtant, avec un centre de formation qui fonctionne depuis trois ans et six joueurs étrangers sous contrat professionnel, le Racing peut être considéré comme un club de haut niveau.

Mais pour accrocher le wagon des professionnels, le Racing ne devra pas faire seulement ses preuves sur le terrain.

Les critères d'accès à l'élite professionnelle définis par la Ligue ne sont pas uniquement sportifs, ils sont aussi financiers. Les clubs de la Pro B devront se constituer en SAOS (société anonyme à objet sportif), fonctionner sur un budget minimum de 10 millions de francs et posséder des installations adéquates. Le Racing club de Strasbourg ne remplit aucune de ces trois conditions.

Du côté de la présidence du Racing omnisport, il n'est pas encore question que la section rugby se constitue en SAOS. « Il faut d'abord remplir les critères budgétaires et on en est loin. Nous avons un budget de 5 millions de francs. Même en intégrant les 2,5 millions alloués par la Ligue à chaque club professionnel, il nous faudrait encore trouver 2 millions », explique Paul Stehlin, le président du Racing omnisport.

**En quête d'un mécène.** Sachant que 45% des recettes budgétaires proviennent de partenaires institutionnels (Strasbourg subventionne à hauteur de 1,5 million de francs, la région donne 350 000 francs et le département 270 000 francs), les dirigeants savent qu'il faut trouver ailleurs la manne financière. Car il n'est pas sûr que ces financeurs donnent autant l'année prochaine. La subvention du conseil général constitue une aide, calculée en fonction de la division dans laquelle évolue l'équipe. La somme pourrait donc être revue à la baisse si Strasbourg devait descendre en Elite amateur. Aussi Jean-Luc Dubois, le co-président du Racing, rêve d'un mécène : « Il faudrait trouver un passionné de rugby, prêt à investir, comme ce fut le cas il y a quatre ans à Paris pour l'équipe du Stade Français. »

Pour Laurent Remlé, le président du club Privilege chargé de démarcher les sponsors, les résultats sportifs ont une influence infime : « Qu'on soit en Pro B ou en Elite amateur ne changera pas grand chose. Nos partenaires aiment le rugby. Le pro-

blème des infrastructures est plus gênant pour faire notre promotion. Les tribunes de Haute-pierre ne sont pas les loges de la Meinau ! » Pour l'instant, la reconstruction des tribunes n'est pas d'actualité. « La nouvelle tribune, c'est l'arlésienne. Ça fait cinq ans qu'il en est question et le terrain ressemble toujours à une cour de ferme améliorée ! », témoigne Pierre Sourbès, le vice-président du Racing. Une tribune d'une capacité de 800 places permettrait au club d'atteindre le niveau d'installations requis par la Ligue.

**Affirmation difficile.** Si, financièrement, le Racing ne satisfait pas aux conditions exigées par la Ligue, les joueurs essaient tout de même de remplir les critères sportifs et de se qualifier pour la Pro B. « Entre nous, nous ne parlons pas de ces problèmes. Nous travaillons dur pour accéder à la Pro B car l'enjeu et la qualité des matchs seront moins intéressants au niveau amateur », témoigne Fabrice Hedreville, le troisième ligne de l'équipe. Pour l'instant, le Racing se prépare à jouer les autres matchs de poule, sans savoir comment se déroulera la deuxième moitié du championnat. Si celui-ci n'est pas modifié, Strasbourg jouera des matchs de « play-off » avec des équipes qui, comme elle, seront condamnées à descendre d'une division. Purement symbolique, l'enjeu ne contribuera pas à rendre plus populaire un sport qui a du mal à s'affirmer en Alsace.

**Une grande part du budget du Racing est réservée aux déplacements.** L'année dernière, le club a dépensé 690 000 francs toutes équipes confondues. En moyenne, un trajet en avion pour l'équipe première coûte 40 000 francs.

EMMANUELLE REY

# L'intégration, défi de champions

## Souvent de passage, les sportifs étrangers tentent de s'adapter à leur nouvelle vie.

J'AI quitté mon pays, chantait Enrico Macias. En Alsace, ils sont environ 40 sportifs ou sportives étrangers à avoir quitté leur patrie pour venir tenter leur chance. Parfois en raison d'un choix de vie, le plus souvent au hasard d'une carrière professionnelle.

L'adaptation n'est pas toujours évidente. Certes, souvent le club fournit appartement, voiture et prend en charge les formalités administratives. Mais sur le plan social, la barrière de la langue constitue un obstacle à l'intégration. Arrivé en 1994 en provenance du Slovan Bratislava, Alexander Vencel, le gardien slovaque du Racing club de Strasbourg (RCS), n'en a pas trop souffert. « Quand je suis arrivé, beaucoup de gens au sein du staff parlaient l'allemand. Il n'y a donc pas eu de problème de communication. Seule ma fille aînée qui ne parlait pas français en arrivant à l'école a été gênée. » Pour Barbara Farris, la basketteuse américaine du RCS, le fait de ne pas maîtriser le français n'est pas non plus trop pénalisant. « A Strasbourg, tout le monde parle anglais, il est très facile de se

faire comprendre. Je vais tout de même me mettre à apprendre le français, c'est ma résolution pour l'an 2000 »,

plaisante cette célibataire de 23 ans. D'autres, conscients de leurs lacunes, franchissent le pas. C'est le cas du rugbman Constantin Dragnea. Depuis décembre, le demi de mêlée roumain du RCS prend des cours de français en compagnie de Sergueï Borisov et Stephen Begley, deux autres joueurs étrangers du club.

Si certains sportifs arrivent en Alsace accompagnés de leur famille, la plupart viennent seuls. « Au début, c'est toujours un peu dur, explique Dragos Dobrescu. Mais si tu as bon caractère, tu t'intègres bien. » Le handballeur roumain de Sélestat parle en connaissance de cause : sa fiancée est alsacienne. Ingela Capin, la basketteuse suédoise du RCS, a également profité de son séjour en Alsace pour se marier avec un Strasbourgeois. Tous ne bénéficient pas de conjonctions aussi favorables. En dehors des par-

quets, Clarence Trash voit principalement Durden et Atkinson, ses compatriotes américains. « Mulhouse est une seconde

maison pour moi, mais ma famille et mes amis me manquent parfois », avoue le pivot du FCM basket.

Lors des premiers mois, les liens amicaux se restreignent souvent aux joueurs et à l'entourage du club. « Au début, mes amis se limitaient à l'équipe. Maintenant, je connais plus de monde. Je suis des cours en li-

cence STAPS, pour être prof de sport. J'ai donc des amis étudiants », raconte le Slovaque Taras Glusko, joueur de water-polo à Strasbourg.

**Exigence de résultats.** Les difficultés d'adaptation rencontrées se répercutent sur le plan sportif. Une façon de jouer différente, des partenaires et des adversaires inconnus. « C'est le joueur qui doit s'adapter à l'équipe, mais j'essaie de l'intégrer pour qu'il s'exprime au mieux, explique Christophe Vitoux, l'entraîneur de la SIG. Je

leur dis de jouer leur basket, qu'on les a recrutés pour leurs qualités. » Mais en cas de mauvais résultats, les étrangers sont les plus menacés. Censés apporter leur savoir-faire, ils se font rarement pardonner des performances en demi-teinte. « On ne me l'a jamais dit, mais on me le fait comprendre. Vous êtes là pour être bons », explique l'Américaine Barbara Farris.

Clarence Trash, son compatriote mulhousien, vit bien cette situation : « J'aime avoir des responsabilités dans le jeu, savoir que l'on compte sur moi. » En Alsace comme ailleurs, les sportifs étrangers ne s'éternisent pas : quelques mois parfois, un ou deux ans plus souvent, mais rarement au-delà. Présent depuis six ans à Strasbourg, Alexander Vencel fait figure d'exception. Ce modèle d'intégration pourrait même rejoindre l'équipe technique du Racing au terme de sa carrière. Cet été, alors que ses coéquipiers partaient en vacances au Sénégal, ou en Turquie, il a préféré rester à Strasbourg pour s'occuper de son jardin.

En Alsace comme ailleurs, les sportifs étrangers ne s'éternisent pas : quelques mois parfois, un ou deux ans plus souvent, mais rarement au-delà. Présent depuis six ans à Strasbourg, Alexander Vencel fait figure d'exception. Ce modèle d'intégration pourrait même rejoindre l'équipe technique du Racing au terme de sa carrière. Cet été, alors que ses coéquipiers partaient en vacances au Sénégal, ou en Turquie, il a préféré rester à Strasbourg pour s'occuper de son jardin.

BAPTISTE BLANCHET  
THOMAS NARDONE

Au 17 décembre 1999, 44 sportifs professionnels étrangers évoluent en Alsace

(37 hommes et 7 femmes). Ils viennent de 21 pays différents. Avec neuf représentants, les Américains sont les plus nombreux. Viennent ensuite les Canadiens et les Slovaques, avec quatre représentants chacun. Trois villes alsaciennes, Strasbourg, Mulhouse et Sélestat, accueillent ces sportifs. Les disciplines concernées sont les suivantes : football, volley, hockey, water-polo, handball, basket et rugby.

## Briser la glace

### Eric Nadeau, 25 ans, hockeyeur à l'Etoile Noire de Strasbourg.

La barrière de la langue, Eric Nadeau ne l'a jamais connue. Pour ce hockeyeur québécois de 25 ans, débarqué à Strasbourg il y a quatre mois, « l'intégration a été rapide ». D'autant que pour des raisons financières, le club l'a installé dans un appartement avec Jason Groleau, un autre québécois de l'équipe, à l'Etoile Noire depuis trois ans. « Nos copines vivent avec nous, précise Eric. Comme cela, la semaine, on ne se sent pas trop seuls, on reste entre nous. » Le week-end, les rencontres sont limitées. « La seule famille qu'on a, c'est les joueurs de l'équipe et leurs copines », constate Laurie, la compagne d'Eric. Les dîners d'après-match sont une bonne occasion de souder le groupe : « Ça nous permet de parler d'autres choses que de hockey, raconte Eric. C'est en dehors de la glace qu'on fait vraiment connaissance. » Jason reconnaît pour sa part qu'il est difficile de se faire des amis dès la première année. « Moi, c'est pendant la deuxième saison que j'ai vraiment rencontré des personnes extérieures au club. Et puis, il y a les Artistes, le bar où tous les sportifs de la ville se réunissent. »

Mais ce qui préoccupe vraiment Eric, c'est l'obtention d'un permis de travail pour son amie. Une chose quasiment impossible en quatre mois. « Pour avoir un permis de travail, il faut trouver un boulot avant d'arriver en France, remarque Laurie. C'est impossible ! Alors je donne des cours d'anglais et j'espère faire du baby-sitting. » Eric confirme que les journées sont parfois un peu longues : « La ville est vraiment jolie, la cathédrale c'est beau une fois, mais après... on s'en lasse. J'aimerais bien travailler ailleurs 15 heures par semaine pour occuper mes journées. »

## Prendre le rebond

### Mark Atkinson, 36 ans, basketteur au FC Mulhouse.

Mark Atkinson se souvient de son arrivée en France, il y a dix ans. Après une escale dans le championnat suisse, le basketteur américain débarque à Besançon. « C'était difficile. Je ne parlais pas un mot de français. J'avais du mal à m'adapter à un nouveau mode de vie, à la cuisine française. » Grâce à des cours intensifs, Mark commence à s'intégrer. Et surtout, il rencontre sa future femme. Pour des raisons sportives, l'Américain part ensuite jouer dans les Ardennes puis à Mulhouse, à partir de 1995. Un an plus tard, il obtient la double nationalité. « J'étais marié à une Française, nous avions des enfants. Et puis, sur le plan sportif, ça facilite les choses. » Le joueur sait pertinemment qu'on ne pardonne rien à un étranger. « Quand une équipe ne marche pas bien, on se tourne vers les Américains. On leur demande des comptes. Lorsque j'ai été considéré comme Français, j'ai ressenti moins de pression. »

Fort de son expérience, Mark aide aujourd'hui ses compatriotes à s'intégrer. « Je les invite chez moi, je vais les chercher à l'aéroport. J'aime bien faire ça, car je sais qu'au début, c'est un peu dur. On se sent seul. » Apprécié de tous, toujours prêt à donner des conseils, le franco-américain est désormais capitaine du FCM basket, un fait rare dans le monde du sport. Mark se sent bien à Mulhouse : sa femme travaille, ses trois jeunes enfants sont scolarisés. A 36 ans, il envisage même de rester en Alsace au terme de sa carrière sportive. Tout en revendiquant sa double-culture. « J'essaie de parler anglais à mes enfants, pour qu'ils soient bilingues. Mais ça n'est pas évident, car maintenant, je pense en français. »

## Tollés et intolérances

Autour du stade de la Meinau, l'ambiance est électrique ces derniers temps. « J'espère que cette victoire contribuera à faire taire les nazillons et les racistes qui se rendent compte maintenant que les Noirs ont du répondeur sur le terrain », lançait Claude Le Roy, après le succès face à Saint-Etienne. Ce tacle appuyé de l'entraîneur-manager du Racing intervenait quelques jours après celui de Teddy Bertin. Le capitaine strasbourgeois avait traité certains supporters alsaciens de « sales boches ».

Si l'écart du joueur est mis sur le compte de l'énerverment, les propos de Claude Le Roy sont jugés « intolérables ». Jean Wendling, le président du conseil de surveillance : « En tant qu'Alsacien, je me suis senti visé par les propos de M. Le Roy. Ce qu'il a dit était réfléchi. C'est inacceptable de la part d'un manager. Je pense qu'il a fait son chemin ici. S'il ne se sent pas bien en Alsace, il doit partir. » Mathieu Chauvillard, responsable des supporters UB90 : « Les gens font l'amalgame, et, à l'extérieur, on se fait traiter de boches et de nazillons. C'était déjà le cas avant, maintenant c'est pire ! »

Le secrétaire de Claude Le Roy affirme que « ces propos ne visaient pas les Alsaciens, mais juste des soi-disant supporters. Ils faisaient suite aux lettres reçues et aux remarques racistes entendues au stade et durant l'entraînement, qui ne s'adressaient pas seulement aux joueurs de couleur mais à tous les étrangers du club ». Pierre Manowski, le prédécesseur de Le Roy, dit ne jamais avoir été la cible de telles insultes. « Certaines personnes aimeraient voir une équipe composée d'Alsaciens, observe-t-il. Mais ce n'est pas possible. Il n'y aurait pas assez de joueurs de la région pour composer une équipe de haut niveau. »



produit par l'Illiade à Illkirch-Graffenstaden. Dans la compagnie, les rôles sont bien répartis. Luc assure la mise en scène. « Il propose une idée, et on voit ce que ça donne », explique sa femme Michèle, qui se charge des manipulations. Le duo fait ensuite appel à des comédiens, des marionnettistes ou des musiciens pour donner vie au projet. Entre trois et vingt personnes selon l'importance des productions. De cette manière, la compagnie crée un nouveau spectacle tous les deux ans environ. Dans un souci de rentabilité, plusieurs d'entre eux tournent simultanément, ce qui représente entre 80 et 150 représentations annuelles. Des subventions (Direction régionale des affaires culturelles, région Alsace, département du Bas-Rhin) sont tout de même nécessaires pour boucler le budget qui avoisine les trois millions de francs.

**Dévoiler les ombres.** Ancrés dans leur territoire, Amoros et Augustin le sont assurément. Luc, pourtant né en Algérie, vit en Alsace depuis son enfance. Quant à Michèle, c'est une pure enfant du pays. Et depuis presque vingt ans, le couple tente de faire découvrir la pratique des ombres aux Alsaciens. Au début des années 80, il animait l'Exen, un petit théâtre pour enfants situé à Schiltigheim. Depuis, la compagnie intervient régulièrement dans les écoles de la région, sous forme de stages d'initiation ou d'ateliers. Pour l'an 2000, Amoros et Augustin ne manquent pas de projets. Avec d'autres artistes, ils soutiennent la réhabilitation de la Halle verrière de Meisenthal. Cette usine désaffectée au cœur des Vosges du Nord va devenir une immense salle de spectacles et d'exposition. Ils préparent également un spectacle intitulé « 360° à l'ombre », qui sera joué début mars au théâtre du Maillon, à Strasbourg. Son concept est original : les spectateurs pourront se promener autour d'une scène circulaire et ainsi découvrir ce qui se passe des deux côtés du décor. Les ombres n'auront alors plus de secrets pour eux.

BAPTISTE BLANCHET



Philippe Parot

## Installée à Reipertswiller, la compagnie Amoros et Augustin revisite le théâtre d'ombres traditionnel.

C'EST dans l'ancienne salle des fêtes de Reipertswiller, un village bas-rhinois situé à 40 kilomètres de Strasbourg, que la compagnie Amoros et Augustin a installé son théâtre. Luc Amoros et Michèle Augustin, unis à la ville comme à la scène, y répètent leurs nouvelles créations. Le couple vit dans le bâtiment mitoyen, une épicerie-buvette réaménagée. A Reipertswiller, les habitants n'ignorent pas que leur commune accueille l'une des plus prestigieuses compagnies de théâtre d'ombres de France, au même titre que le théâtre de l'Ombrelle ou la Compagnie Jean-Pierre Lescot. Luc Amoros et Michèle Augustin, qui sillonnent l'Hexagone depuis presque vingt ans, ont découvert les ombres par hasard, en assistant à des spectacles. « On faisait du théâtre en amateurs. On a commencé les ombres pour se démarquer de ce qui existait, raconte Luc. Quand on a senti que notre travail rencontrait un petit écho, on a continué. »

Dans les spectacles, des comédiens évoluent devant l'écran et des musiciens jouent en direct sur scène.

**Utilisation de la peinture.** Dans leur dernière création intitulée *Monsieur Grant*, Amoros et Augustin intègrent la vidéo. Cette innovation permet de réaliser des trucages étonnants, notamment lorsque l'image du public est projetée sur l'écran grâce à une caméra infrarouge. « Monsieur Grant est une réflexion sur l'image et sa fabrication », explique Luc Amoros. On montre la face cachée des images, on rend scéniques des images n'étant pas a priori destinées à la scène. » Ainsi, la peinture est également utilisée dans ce spectacle co-

Dans leur dernière création, Monsieur Grant, Luc Amoros et Michèle Augustin réalisent des trucages étonnants grâce à l'utilisation de la vidéo.

# Ptolémée.com

## L'Institut d'égyptologie de Strasbourg s'installe sur le net.

**A**MULETTE papyri-forme, scarabée historique d'Amenhotep III, boîte à visières : une vingtaine d'objets datant de l'Égypte ancienne peuvent être admirés sur le site internet de l'université Marc-Bloch. Rassemblés depuis 1872, ces trésors dorment dans les placards de l'Institut d'égyptologie de Strasbourg, au sous-sol du palais universitaire. Seuls quelques-uns, comme le buste de Ptolémée II, chef d'œuvre de la collection, ont rejoint des expositions dans le monde entier. « La collection a avant tout un caractère pédagogique mais elle appartient à l'université, donc à la collectivité. Il est tout à fait normal que le public y ait accès », affirme Annie Claude Traunecker, directrice de l'Institut d'égyptologie. Vingt-sept objets sur 2 837 sont présents sur le net. « Nous nous sommes fixés trois ans de développement. D'ici à six mois, nous espérons présenter 150 à 180 objets », explique Gérard Toninato, directeur du Centre de calcul de l'université et concep-

teur du web. Le Centre de calcul appliqué aux sciences humaines (CCASH) et l'Institut d'égyptologie collaborent étroitement : au CCASH revient la conception du site, à l'Institut, le choix des objets et l'écriture des commentaires. Sur le site, les vestiges sont répartis en quatre catégories : dieux, vie quotidienne, rois et souverains, hommes et lettrés. Une note explicative, une chronologie et une carte replacent ces découvertes archéologiques dans leur contexte.

**En évolution permanente.** La réalisation a été possible grâce à l'inventaire réalisé en 1999 par Annie Schweitzer. « La liste complète des objets n'avait jamais été dressée. C'est un travail de titan, mais nécessaire », confie Annie Schweitzer. Parmi les cinq instituts d'égyptologie en France, Strasbourg possède la collection la plus importante. Valoriser le patrimoine scientifique et technique de la faculté, tel est l'objectif de la présidence de l'université, à l'origine du projet. Mais le site de l'Institut d'égyptologie n'est pas réperto-

rié dans le moteur de recherche Yahoo. Pour y accéder, il faut aller sur la page de présentation de l'université Marc-Bloch. « C'est un site semi-professionnel, souligne Jean-Luc Beauveau, égyptologue au Louvre. Il convient tout à fait aux professionnels mais s'adresse à un plus large public. Il manque tout de même d'interactivité : on ne peut pas agrandir les images, cliquer sur une inscription et l'avoir en gros plan. C'est dommage car une page faite par Claude Traunecker est un gage de qualité ». Mais le site est en évolution permanente : dès janvier, on pourra cliquer sur une carte pour visualiser les objets se rapportant à une région particulière. Après le site internet, Gérard Toninato et Claude Traunecker vont réaliser un CD-rom qui devrait être terminé en juin 2000. Un outil plus pointu et plus précis pour faire revivre ces objets vieux de 3 000 à 4 000 ans.

SYLVIE LECHERBONNIER

Adresse du site : [ushs.u-strasbg.com](http://ushs.u-strasbg.com). Cliquer sur liens UMB puis sur égyptologie.

## L'art change d'espaces

**N**l galeries commerciales, ni lieux d'exposition traditionnels, les espaces indépendants d'art contemporain résultent souvent de rencontres entre artistes. A Strasbourg, l'association Rhinocéros s'efforçait depuis quatre ans « d'être un pont entre plasticiens et public ». Aujourd'hui, elle abandonne ses locaux de la rue des Juifs, pour sans doute renaître ailleurs. L'art contemporain est en constante évolution, les structures alternatives qui lui sont consacrées aussi. « La vocation de ces nouveaux espaces est entièrement complémentaire de notre travail », explique Paul-Hervé Parsy, directeur du MAMCS. Il n'y a pas qu'une seule façon de promouvoir l'art contemporain ». Privilégier les rencontres, donner leur chance aux jeunes artistes, c'est l'ambition de ces structures. « Seul un lieu comme celui-ci pouvait me permettre d'exposer individuellement mes créations », souligne Pierre Labat, étudiant aux Arts Déco, dont les toiles avaient investi le Faubourg en décembre. Offrir à ces jeunes artistes des espaces capables de se plier à toutes les exi-

gences de la création, c'est également un engagement. Dernièrement, le Faubourg a accueilli l'œuvre d'une jeune plasticienne à même ses murs et plafonds. « Inconcevable dans un espace d'exposition traditionnel. Ici, non seulement le lieu s'adapte, mais l'artiste s'en imprègne », explique Léonore

jet. Né à Paris en 1998, le Syndicat potentiel, après Bruxelles, s'installe à Strasbourg en lieu et place du Faubourg. Avec une triple vocation d'observatoire, de conservatoire et de laboratoire. Par la création, la diffusion de textes et d'archives, il veut provoquer une réflexion sur le statut des artistes, les politiques et économies de l'art et de la culture. « L'art bouge. Il faut multiplier les lieux de rencontre en marge des programmations établies. Nous nous attachons désormais à réfléchir en terme d'aide à la création, et non plus seulement en terme d'acquisitions », affirme Pascal Neveu, directeur du

Fonds régional d'art contemporain, le FRAC Alsace. « La démarche nous intéresse », confirme Jean-Yves Bainier, conseiller aux arts plastiques de la Direction régionale des affaires culturelles. Nous sommes prêts à soutenir toute initiative en faveur de l'art contemporain ». Hors des circuits traditionnels, les espaces indépendants bénéficient aussi d'aides institutionnelles.

MAGALI FRÈRE



Magali Vagneur/CUEJ

Au Faubourg, en décembre, les artistes présentés intégraient les murs et les plafonds à leurs œuvres.



Magali Vagneur/CUEJ

Tournage à Saverne avec une trentaine de danseurs.

## Dancez maintenant

Pendant un mois et demi, les danseurs ont aménagé leurs emplois du temps pour venir répéter. Lycéens, étudiants, salariés ont mis de côté leur activité principale pour participer au tournage d'un court métrage à Saverne : *Dancez maintenant*, premier film du réalisateur Thierry Guérinel. C'est à titre personnel que le chorégraphe du Ballet du Rhin, Alain Imbert, s'est engagé dans ce projet. Sous sa direction, les danseurs ont appris à former leurs pas, mais aussi à construire un groupe. « Il a réussi à nous faire partager le même esprit, pour le même but, bien qu'on vienne de milieux différents, qu'on soit de niveaux différents », raconte Madeleine, l'une des danseuses. Au fil des répétitions, Alain Imbert a su instiller un mode de fonctionnement au profit du groupe : démonstrations d'égo gentiment rabrouées, chaque mouvement réussi félicité par le chorégraphe. Pour sa justesse, tous lui vouent une grande admiration. Lorsque

MAGALI VAGNEUR

## Reconversion culturelle pour la caserne

L'ancienne caserne du quartier des remparts de Strasbourg, inoccupée depuis le 31 août 1999, attend sa reconversion. Les prétendants sont nombreux et les aménagements envisagés par la Ville multiples. Le Théâtre du Potimar-

ron, qui doit déménager de l'Elsau, espère investir un des trois bastions. La mairie envisage de créer des studios de danse et un atelier de sculpture. Mais la caserne désaffectée est toujours propriété des Domaines.

# 1<sup>er</sup> janvier 1900 : bulles, tram et chorales du Kaiser

**Il y a un siècle, réveillon dans le calme à Strasbourg devenue capitale du Reichsland en 1871. Alsaciens d'un côté, Allemands de l'autre. Eclairage au gaz, tramway électrique, travaux d'urbanisation, la ville prospère. Strasbourg entre dans la modernité.**

Il est 23 heures lorsqu'éclate l'orage ce dimanche-là. Les Strasbourgeois, qu'ils soient Français ou Allemands, se dépêchent de regagner leurs pénates. Pas de fêtes improvisées dans les rues, le passage à l'an 1900 promet d'être calme. Mais le Kaiser Guillaume II en a décidé autrement et les éléments n'ont qu'à s'incliner devant sa volonté. C'est chose faite lorsqu'à minuit les chorales militaires entonnent leurs chants depuis les deux clochers de l'église de la caserne, la pluie torrentielle a cessé. Le tonnerre ne se fait plus entendre, et comme pour meubler ce soudain silence, une garnison de l'infanterie fait résonner, dans la nuit, 100 salves à l'Esplanade. Depuis le traité de Francfort, signé le 10 mai 1871, Strasbourg est une ville allemande. Du papier au terrain, il n'y a qu'un pas. En vingt ans de présence, les autorités allemandes ont eu le temps de le franchir. Les 15 000 soldats du Reich ne passent pas inaperçus avec leur fameux casque à pointe, même si la plupart du temps ils restent cantonnés dans leur caserne ou à l'Offizierskasino, à la fois salle des fêtes et lieu de rencontres pour les gradés.

#### Civils allemands discrets.

Moins repérables, les civils allemands sont plus de 45 000 des faubourgs du Neuhof à la Ruprechtsau (actuelle Robertsau). Ils fêtent, à coup sûr, le "Rutsch" (glissement) vers le nouveau siècle dans quelques brasseries, accueillis bras ouverts par une Kellnerin (serveuse) bavarroise. Les étudiants se jettent sur la bière munichoise servie au Luxhof, près de la place Broglie. Plus guindée, la haute bourgeoisie se réunit autour des fameux vins du Palatinat au Straßburgerkasinosgesellschaft, rue de la Nuée-Bleue. Majoritairement Prussiens, Bavarois et Badois, les Allemands se retrouvent dans tous les corps de métiers. Lorsque le policier accède, samedi 30 décembre, au 34, rue de Zurich pour constater un double meurtre et un suicide, il rédige son rapport dans sa

langue natale : l'allemand. Le maire de Strasbourg qui décide, début janvier, de limiter le recours au chien comme animal de trait s'appelle Otto Back ; il vient de l'autre côté du Rhin. Dans l'enseignement, il y a longtemps que les enfants ne chantent plus la Marseillaise ! Après les congés du Nouvel an, les 800 élèves du secondaire retourneront dans le plus important lycée d'Alsace-Lorraine contrôlé par la haute administration du Reich. Les étudiants de la Kaiser Wilhelms Universität (actuel Palais U), inaugurée en 1884, sont instruits, en médecine par le docteur Kahn, en droit par Georg Fried Knapp, tous deux de renommée mondiale.

Ils sont nombreux, ces illustres professeurs, à avoir quitté leur université d'origine pour venir enseigner à Strasbourg. L'enjeu est de taille pour l'Empereur. Si Strasbourg se réveille le 1<sup>er</sup> janvier 1900 avec une gueule de bois, c'est une gueule de bois de capitale. Celle du Reichsland, c'est-à-dire de l'empire extérieur germanique.

Strasbourg a pris du poids. Sous l'impulsion des autorités allemandes, les frontières de la ville s'étendent. Trente ans plus tôt, jamais le vélo-club de Strasbourg n'aurait pensé fêter la nouvelle année dans une auberge de Neudorf telle que L'Elephant. Mais au début de ce nouveau siècle, ce quartier compte deux fois plus d'immeubles qu'en 1860. Les habitants du Neuhof sentent également que la ville a des projets pour eux : sur les terrains du Stockfeld, on voit de plus en plus d'ouvriers au travail. Ils sont en train de réaliser la première « cité-jardin » de Strasbourg, avec ses habitations qui se feront face et son labyrinthe de rues qui reliera les pâtés de maison entre eux. Au nord, la vocation de dortoirs des ensembles de la Robertsau se confirme. Des anciens chemins ruraux se transforment en rues étroites, bordées de petits lotissements. Près de 150 000 âmes voient se

lever sur Strasbourg le soleil d'un siècle nouveau. Plus de 50 000 personnes sont arrivées depuis l'annexion. Les « vieux Strasbourgeois » ne reconnaissent plus leur centre-ville. Place du Vieux-Marché-aux-Grains, la construction d'un grand magasin a scellé le sort d'un noble immeuble à pignon du XVI<sup>e</sup> siècle. Brasseries et petits commerces se multiplient le long de la rue de la Douane et de la rue du Vieux-Marché-aux-Grains.

**5 000 lanternes.** Même les sabots des chevaux tirant le tramway ne résonnent plus entre la place de fer et la porte d'Austerlitz. La traction électrique a franchi en 1895 les portes du « vieux Strasbourg ». Après dix années de résistance, les résidents du quartier ont bien dû s'accommoder de cette modernité moins galopante. D'autant que les rues avaient déjà été élargies en prévision des changements à venir.

Les badauds qui retournent chez eux après une soirée arrosée pour fêter le passage à l'an 1900 n'ont pas à craindre de se perdre dans un dédale de rues sombres. L'éclairage de ville au gaz s'est fortement renforcé. Il y a plus de 5 000 lanternes qui projettent leur halo lumineux sur la chaussée. Un chiffre qui a quintuplé en 30 ans. Les faubourgs bénéficient depuis peu de cette extension.

Le jour, les environs de Strasbourg s'imprègnent de la fumée que dégagent les usines. Une odeur lourde envahit alors les rues, notamment à Koenigshoffen où sont installées six des sept brasseries strasbourgeoises. Les habitants des environs ne s'en inquiètent pas outre mesure. Majoritairement ouvrière, la population des faubourgs côtoie ces effluves au quotidien sur les lieux de travail.

#### Les débuts de l'industrie.

Les Strasbourgeois qui prennent le train depuis la nouvelle gare centrale, inaugurée en 1883, découvrent au fil des rails les cheminées industrielles qui se profilent à l'horizon et de plus en plus de bleus de travail dans la rue. Les politiques tardent à prendre ces évolutions en compte. Les réunions du conseil municipal, rétabli depuis 1886, tournent en rond. Aux yeux des électeurs, les notables tels que Charles Bergmann ou Rodolphe Sengenwald, ne font que défendre leur pré-carré. Dans leurs tracts, ces libéraux de droite mettent en avant comme unique programme leur expérience des responsabilités.

Les socialistes arpentent le terrain. Ils y découvrent que chaque nuit la police arrête une dizaine de sans domicile fixe.



En haut : Guillaume II à Strasbourg devant l'ancienne douane.

Ci-contre : la construction de la Bibliothèque universitaire et régionale, le Landesauschuss.

Ci-dessous : la commémoration du centenaire de la mort de Kléber le 14 juin 1900. En bas, à droite : la relève de la garde à l'Aubette. Dans le fond, l'hôtel de la "Maison rouge" et la banque Schwartz.



Les socialistes, nouveaux acteurs de la scène politique, arpentent le terrain. Ils y découvrent que chaque nuit la police arrête une dizaine de sans domicile fixe. Les habitants se plaignent de l'absence de bains publics dans les faubourgs.

**Percée socialiste.** Lorsque Auguste Bebel, candidat socialiste, fut élu député au Reichstag en 1893, il n'y eut que les habitués des salons cossus de la comtesse Wedel pour s'en offusquer. Ils sont peu nombreux ceux qui peuvent se permettre d'entendre les douze coups de minuit le 31 au soir, un verre de champagne à la main entre deux parties de billard au « casino commercial et littéraire », place Kléber.

Devant cette avancée socialiste, qui se confirmera en 1902, les élus au conseil municipal vont reprendre à leur compte certains points du programme d'Auguste Bebel. Les habitants du Neudorf et de Cronembourg peuvent depuis 1897 se prélasser dans des bains populaires.

Un moment de détente qui favorise les échanges entre Strasbourgeois et Allemands. Ils sont pourtant rares ces lieux où les deux communautés se fréquentent. Le graveur Joseph Sattler est surpris lorsque ses amis artistes strasbourgeois lui proposent de rejoindre le groupe de Saint-Léonard. Un Allemand officiellement admis dans une association culturelle fondée par des Alsaciens ! Un scandale qui doit alimenter les conversations à la Taverne alsacienne, où les étudiants s'emportent facilement sous l'emprise de la fameuse Grüber, brassée à Koenigshoffen. Dans les milieux d'affaires, la protestation se fait en silence. On n'emène pas son épouse lors d'une réception où l'on discutera gros sous avec un banquier prussien.

Pourtant au détour de ce siècle, des efforts ont été accomplis pour rapprocher les deux communautés. Au Sängershaus (Palais des Fêtes), on se retrouve, on se mélange sur des airs de danse. Quand le temps le permet, au parc de l'Orangerie, les Strasbourgeois peuvent découvrir, parfois avec stupeur, parfois avec plaisir les musiques des Kapellen (groupes de cuivres et de percussions) militaires allemandes.

De ces rencontres fortuites peuvent parfois naître des idylles durables. Les mariages mixtes représentent 16% de l'ensemble des unions. Mais dans la nuit du 31 décembre au 1<sup>er</sup> janvier 1900, aucune naissance issue de ces hymens n'a été enregistrée.

SEBASTIAN SEIBT  
BAPTISTE SCHWEITZER  
MADELEINE VATEL

## 1900 en dates

**1<sup>er</sup> janvier :** le nouveau code civil allemand remplace le code napoléonien.

La femme mariée bénéficie du nouveau texte qui lui confère une plus grande liberté.

**27 janvier :** fête en l'honneur du Kaiser Guillaume II. Un banquet est organisé dans un restaurant à Brumath.

**25 juin :** le 500<sup>e</sup> anniversaire de la naissance de Gutenberg est célébré.

1900

*D'une aube à l'autre*

**D**u gaz à l'électricité. La belle aux lanternes a tiré sa révérence. Incapable de relever le défi d'une ville qui s'étendait sans cesse, le gaz a disparu des nuits de Strasbourg. L'électricité pointait le bout de son ampoule pour se répandre sur la cité. Le XX<sup>e</sup> siècle s'est endormi bercé par sa lumière.



BRUS

2000



Ci dessus: 1900, affiche pour la promotion de l'éclairage public au gaz.

Ci-contre: 1999, le palais du Rhin

Denis Vanier/CUEJ